



Commission Ressources, Nature et Paysages du SPI Vallée de Seine

11 décembre 2014

GIR Vallée de Seine, Mantes-la-Jolie

Sous la présidence de Sophie PRIMAS

Sénatrice des Yvelines

Compte-rendu

SOMMAIRE

<u>Intervenants à la Commission Ressources, Nature, Paysages du 11 décembre 2014.....</u>	<u>3</u>
<u>Liste des participants.....</u>	<u>4</u>
<u>Introduction</u>	
<u>par Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines.....</u>	<u>5</u>
<u>Connaître et prendre en compte les paysages remarquables des Yvelines dans les projets, notamment en Vallée de Seine</u>	
<u>Par Vincent JANNIN, Inspecteur des Sites, chargé de mission Paysage à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE).....</u>	<u>9</u>
<u>Témoignages sur la prise en compte des paysages</u>	
<u>a. Témoignage d'une collectivité territoriale.....</u>	<u>19</u>
<u>b. Témoignage d'un industriel.....</u>	<u>25</u>
<u>Conclusion</u>	
<u>Par Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines.....</u>	<u>36</u>

Intervenants à la Commission Ressources, Nature, Paysages du 11 décembre 2014

Sous la présidence de Madame PRIMAS

NOM	ENTITÉ
JANNIN Vincent	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) des Yvelines
TISSIER Joël	Conseil Régional d'Ile-de-France Municipalité de Maurecourt
ARTRU Jean-Baptiste	Lafarge-Granulats France

Participants à la Commission Ressources, Nature, Paysages du 11 décembre 2014

Sous la présidence de Madame PRIMAS

Nom	Fonction	Organisme
ARTRU Jean-Baptiste	Responsable Foncier Environnement	LAFARGE Granulats
BEL Jean-François	Maire	Montesson
BERTHIER Philippe	Trésorier	Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières
BLATNIK Pascale	Directrice adjointe du Projet Port d'Achères	Ports de Paris
BLOMME-LEVENEUR Jeanne- Flore	Chargée de mission Protection des Milieux naturels	CA2RS
BOISSEAU Hélène	Chargée de mission	EMTA
CHAMBELANT Eloïse	Chargée de mission Urbanisme & DD	Mairie de Rosny-sur-Seine
CHAPUIS Claude	Secrétaire	Haute Vallée de Chevreuse
DESILLE Armel	Président	Association SAUVER
DESTRÉE Célia	Directrice de l'aménagement du territoire	Mairie de Limay
DUMONT Corinne	Membre CA	Yvelines Environnement
DUVAL Marie-Françoise	Chargée de planification	DDT 78
GOSELIN Christophe	Directeur	AFINEGE
GOUDOUR Claire	Responsable du Service Urbanisme	Mairie du Vésinet
GOURIOU Daniel	Maire	Mairie de Moisson
HUAN Arlette	Maire	Mairie de Jeufosse
HUET Jean-Claude	Président	Association des Propriétaires et Exploitants Agricoles

JANNIN Vincent	Inspecteur des Sites	DRIEE IDF/SNPR
JONNEMANN François	Maire adjoint en charge de l'urbanisme	Maire du Vésinet
KALTEMBACHER Henri	Chef de l'Unité Territoriale des Yvelines	DRIEE Ile-de-France
LE HELLEY Isabelle	Chargée de Planification	DDT 78
MORIN Hervé	Apiculteur – Référent de la ferme pédagogique de Mantes-la-Jolie	Association A.I.M.E.R
MORIN Thérèse	Apicultrice – Référent de la ferme pédagogique de Mantes-la-Jolie	Association A.I.M.E.R
MORVAN Raymonde	Vice-Présidente	Association des Propriétaires et Exploitants Agricoles
OUMHAND Majda	Chargée de mission environnement et DD	Direction régionale IDF Réseau Ferré de France
PAVARD Yannick	Directeur des Services Techniques	Mairie de Rosny-sur-Seine
PISAREK Arnaud	Responsable exploitation	EMTA
PRIMAS Sophie	Présidente de la Commission	
PUEBLA Nicole	Chef de mission QSE	Centrale thermique de Porcheville
RAFALOVITCH Marion	Adjointe au Chef de l'Unité Territoriale des Yvelines	DRIEE Ile-de-France
REGNAUD Eric	Officier prévision groupement Ouest	SDIS 78
REMONDI Sylvain	Chargé de mission Transition énergétique	CAMY
RICARD Louis	Technicien Territorial Responsable Service Espaces Verts	Mairie du Vésinet
RONCIN Monique	Présidente	Association des Amis de Breuil-en-Vexin
SAULE Antoinette	Maire	Mairie de Lomoye

SCHUBERT Jean-Denis	Membre du Conseil d'Administration	ADIV Environnement
TESSIER Jérôme Damien		Ciments Calcia
THAUVIN Jean-Pierre	Président	Observatoire scientifique de l'Avifaune d'Ile-de-France
TIRLOY Christian	Président	Association Habitants Zone Nature Maladrerie
TISSIER Joël	Conseiller général Maire adjoint	Mairie de Maurecourt
WATELET Bernard	Maire adjoint	Mairie d'Épône

Introduction

Par Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir ici. Je vous prie d'excuser Monsieur BODARD qui nous reçoit et qui nous prête cette salle très pratique. Je voudrais quand même, ne serait-ce qu'en pensée, lui adresser mes remerciements parce que c'est une salle qui est plutôt agréable.

Je suis très heureuse de vous recevoir pour ce qui est, aujourd'hui, la deuxième réunion de la Commission Ressources, Nature et Paysages. La première s'était passée, déroulée à Aubergenville, dans ma commune, l'année dernière au mois d'avril 2013 – une grosse année, presque une et demie mais entre temps il y a eu les élections : c'est compliqué – et avait réuni près d'une centaine de personnes autour du thème, assez large, de la biodiversité. Cette année, nous sommes un peu moins nombreux, sur un thème un peu plus cerné. Mais néanmoins, je suis très heureuse de présider cette séance.

Avec l'expérience de la précédente, nous avons pris en compte les remarques qui ont été formulées par les membres, notamment lors du dernier Conseil d'orientation, en sélectionnant un nombre limité de sujets puisque cette réunion sera exclusivement consacrée aux paysages ; en traitant ce sujet sous une forme qui permet de favoriser les échanges, l'expression des points de vue de chacun. Tout le monde sait que, quand on est sur un paysage, en fonction de l'endroit où nous situons par rapport à ce paysage, nous le voyons de façon différente. Je ne doute pas que les avis seront différents, divers et peut-être partagés.

Aujourd'hui, nous aurons, sur cette question, plusieurs intervenants :

- nous aurons d'abord une présentation d'ordre général avec l'intervention de Monsieur Vincent JANNIN, qui est en face de moi. Monsieur JANNIN, vous êtes Inspecteur des Sites. Cela fait très sérieux, cela l'est d'ailleurs. Vous êtes Chargé de mission Paysages à la DRIEE et vous nous aiderez à mieux comprendre et prendre en compte les paysages remarquables des Yvelines dans les projets et, notamment, dans notre Vallée de la Seine qui ne manque pas, justement, de projets variés et divers. Il est vrai que, lorsque nous pensons aux paysages dans leur dimension esthétique, les Yvelines y trouvent largement leur place mais cela va bien au-delà de la dimension esthétique. Je suis certaine que les interventions d'aujourd'hui, en particulier la vôtre, nous le démontrerons ;
- cette intervention sera illustrée ensuite par deux témoignages : un d'une collectivité et l'autre d'un industriel que nous connaissons bien dans la Vallée de la Seine afin de prendre toute la mesure des intérêts mais aussi des difficultés de chacun pour prendre en compte les paysages et agir en la matière. J'aurais le plaisir d'accueillir tout à l'heure Monsieur ARTRU qui est quelqu'un que nous connaissons bien dans la Vallée de la Seine. Il est Responsable foncier environnement pour Lafarge Granulats France. Pour la collectivité, nous recevrons Joël TISSIER, Conseiller général, Premier Maire adjoint pour la commune de Maurecourt qui viendra nous expliquer tout ce qu'il fait.

Avant d'entrer plus en détail sur ces sujets, je souhaiterais faire un tout petit point d'actualités, ce qui nous permettra de faire le lien entre la première et la deuxième réunion de la Commission.

D'abord, actualités en matière de nature et de paysages. Comme son nom l'indique, cette Commission a vocation à s'intéresser à tous les sujets touchant aux ressources, à la nature et aux paysages. Etant donné le large domaine d'intervention qui est le nôtre, il nous est impossible de faire un tour exhaustif de toute l'actualité à chaque réunion. Je vous propose, néanmoins, d'en citer deux qui ont retenu notre attention tant en matière de biodiversité que de paysages.

En matière de biodiversité

Le 30^{ème} Comité de suivi de la Stratégie nationale Biodiversité (SNB) s'est tenu le 29 octobre dernier. A cette occasion, Madame la Ministre de l'Ecologie a annoncé, dans un premier temps, la préfiguration d'une agence française pour la biodiversité qui sera placée sous le haut patronage d'Hubert REEVES et dont nous suivrons, bien évidemment, les travaux à venir et qui feront peut-être l'objet de la troisième réunion, qui sait, l'année prochaine. Cette Stratégie nationale de la Biodiversité (SNB) me permet de saluer les 300 communes engagées dans la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale et qui, à ce titre, ont réalisé un diagnostic partagé de leur territoire, à partir d'un inventaire cartographié des habitats naturels, de la faune et de la flore. Pour les communes présentes aujourd'hui qui souhaiteraient rejoindre ce mouvement, trois outils sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie :

- une plaquette de présentation globale ;
- un guide méthodologique élaboré par France Nature Environnement et l'Association Humanité et Biodiversité ;
- un questionnaire en ligne qui permettra aux communes de faire connaître leurs projets et d'échanger sur leurs bonnes pratiques ce dont nous avons évidemment besoin.

A cette occasion, en matière de biodiversité, une remise de diplômes a eu lieu aux 20 lauréats 2014 de l'Appel à Reconnaissance de la Stratégie nationale pour la Biodiversité. La Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020 a mis en place un cadre cohérent pour que tous les acteurs publics et privés, aux différents niveaux territoriaux, dans tous les secteurs d'activité puissent contribuer à la préservation de la biodiversité sur une base volontaire. Les industriels du territoire sont bien représentés dans la Vallée de la Seine puisque nous comptons – et c'est une grande fierté – quatre lauréats sur sept, que compte toute la liste des entreprises : EDF ici présent et représenté, La Lyonnaise des Eaux, Suez Environnement et la société EMTA. A cette occasion, je voudrais féliciter et apporter nos encouragements à la poursuite des œuvres et, en particulier, Madame BOISSEAU (Chargée de mission chez EMTA) à qui je donnerai la parole quelques instants pour qu'elle nous raconte ce qu'a été le projet pour lequel elle a été sélectionnée et félicitée.

Madame BOISSEAU, Chargée de mission, EMTA - Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je suis Hélène BOISSEAU. Je travaille pour la société EMTA SARP Industries du Groupe VEOLIA, pour situer un petit peu. Une session par an autorise, de façon volontaire comme vous l'avez dit, soit des collectivités territoriales, des associations ou des industriels à présenter des projets permettant de montrer leur engagement volontaire en accord avec les objectifs de la Stratégie nationale Biodiversité au nombre de 20.

Nous avons déposé ce projet en mai 2014 en co-portage. La société EMTA en était le porteur principal. Nous sommes une des sociétés du Pôle Stockage France qui compte cinq sociétés. A l'occasion du dépôt de ce dossier, nous avons décidé de mutualiser les bonnes pratiques existantes à l'intérieur de notre Pôle.

Les caractéristiques principales de notre projet sont les suivantes :

- le caractère volontaire. Nous sommes, en tant qu'industriel stockant des déchets dangereux, soumis à une réglementation très importante et très contraignante. Ce dossier nous permet d'avoir un engagement allant au-delà des obligations réglementaires et de montrer que d'autres actions sont possibles, notamment en termes de nature et de biodiversité qui ne sont pas soumises à réglementation aujourd'hui et pour lesquelles nous pouvons avoir des idées originales et être précurseur en la matière ;
- le caractère de compensation. Comme vous le savez, par rapport à notre métier, nous utilisons énormément de territoires : nous prenons, à la nature, pour pouvoir stocker du déchet. Notre objectif est, à l'occasion de ce dossier, de pouvoir souligner le fait que, quand une de nos alvéoles de déchets est finie d'être exploitée, nous redonnons la couverture et nous essayons de la remettre en état au plus près de l'état de nature initial, avant le stockage ;
- l'implication de nos collaborateurs. Nous avons décidé que l'intégralité de nos collaborateurs soient intégrés et participent à des projets de valorisation et de biodiversité ;
- la mutualisation des bonnes pratiques. Le dossier félicite et remercie aussi les actions qui avaient déjà été mises en place individuellement, au sein de nos sites, et pour lesquels nous avons choisi un partage et une mise en valeur officielle.

Je vous ai expliqué qu'il existait 20 objectifs. Nous en avons retenu 10 dont trois prioritaires que je vais vous donner et qui reflètent les caractéristiques du projet que je vous ai cité précédemment :

- objectif n°6 : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ;
- objectif n°11 : maîtriser les pressions sur la biodiversité ;
- objectif n°19 : améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances.

Juste pour vous donner des exemples concrets de ce qui a pu être mis en place et ce que nous porterons tout au long des trois ans pour lesquels nous avons ce statut d'engagement reconnu SNB. Nous avons la chance d'avoir, sur le site d'Argences (14), un bois de 23 hectares pour lequel nous avons décidé de faire intervenir un ingénieur écologue forestier afin de le remettre en état et de favoriser la réimplantation de la biodiversité. Nous avons aussi pris l'engagement, déjà pris il y a quelques années mais que nous réitérons avec ce dossier, du zéro pesticide. Nous n'utilisons plus de pesticides pour traiter les mauvaises herbes sur les chemins, sur les voies d'accès à l'intérieur de nos sites. Enfin, Monsieur PIZAREK, ici présent, est le chef d'exploitation de notre site de stockage situé sur la commune de Guitrancourt travaille, en collaboration avec moi, pour la modélisation d'un parcours biodiversité sur une de nos alvéoles fermées qui est en post-exploitation et ce avec la collaboration d'un écologue qui nous a été recommandé par le PNR.

Voilà un peu le résumé de notre dossier et des actions qui se mettront en place.

Sophie PRIMAS - Merci beaucoup, Madame. Je crois que c'est extrêmement intéressant parce que vous êtes sur des secteurs d'activités, des secteurs industriels souvent pointés du doigt comme étant des destructeurs de paysages. Je crois qu'il est intéressant de regarder. Combien d'années se sont passées entre le moment où vous avez ouvert les premiers sites, les premières alvéoles et puis le moment où la nature reprend, pas tout à fait naturellement puisqu'il a fallu l'aider un peu mais où nous pouvons refaire un parcours de biodiversité ?

Hélène BOISSEAU – En gros, nous avons 30 ans d'exploitation et 30 ans de post-exploitation pour lesquels nous avons une obligation réglementaire de surveillance. Nous avons décidé, au-delà de cette obligation réglementaire, de pouvoir valoriser la biodiversité au-delà de ce qui nous est demandé.

Sophie PRIMAS – Je crois qu’il est intéressant, dans notre monde d’ultra activité, de volonté de toujours avoir tout, tout de suite – pour ceux qui aiment la nature, la biodiversité, nous savons bien que c’est le résultat d’évolution millénaire – de regarder comment nous avons un cycle de générations où nous pouvons revenir à des paysages, à une biodiversité qui soit une biodiversité construite et qui se réinstalle.

Hélène BOISSEAU – Il faut savoir que nous avons une limite : nous n’avons pas le droit, sur une couverture finale, de planter des arbres. Nous faisons en sorte d’aménager la végétation au plus près de la végétation acceptable, compte tenu des contraintes d’exploitation et de post exploitation, mais au plus près de la nature du lieu.

Sophie PRIMAS – Merci beaucoup, Madame et félicitations. Félicitations aussi aux autres lauréats qui sont dans cette salle. Je vais réparer ce qui est irréparable. Je suis partie comme une flèche dans ma présentation et je n’ai pas salué le Secrétaire de cette Commission qui n’est autre que Monsieur KALTEMBACHER que tout le monde connaît bien et qui travaille avec nous sur toutes ces problématiques de paysages dans le cadre de la DRIEE. Merci de votre présence et pardon : je ne sais pas si je me ferai pardonner mais toutes mes excuses en tout cas. Voilà pour ce qui est de la biodiversité.

En matière de paysages

Je voudrais dire quelques mots sur les paysages. Je voulais vous signaler qu’un rapport, intitulé « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d’action » a été remis, en septembre dernier, à Madame la Ministre de l’Environnement. Il a été élaboré par le Conseil général de l’environnement et du développement durable (CGEDD) et donne les contours de la nouvelle politique des paysages et des jardins qui associe l’attractivité des territoires et la croissance verte et, pour être en ce moment au Sénat dans la partie exploratoire de la Loi sur la Transition énergétique, la croissance verte et la croissance des énergies renouvelables est un sujet d’actualité extrêmement prégnant.

Du coup, je vais inviter Monsieur JANNIN, s’il veut bien nous rejoindre, à venir nous présenter certains éléments de cette politique.

Connaître et prendre en compte les paysages remarquables des Yvelines dans les projets, notamment en Vallée de Seine

Par Vincent JANNIN, Inspecteur des Sites, chargé de mission Paysage à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)

C'est moi qui vous remercie de m'avoir invité pour parler des paysages de la Vallée de la Seine. Je suis Inspecteur des Sites classés sur le département des Yvelines et aussi chargé de mission Paysage. Je suis supposé m'occuper non seulement des sites classés mais également de tous les paysages des Yvelines. Ce service se trouve à la Préfecture de Région et, depuis la grande fusion des DIR et des DRI, nous nous trouvons mariés avec les services s'occupant de l'environnement industriel. C'est comme cela que nous nous retrouvons collègues du...

Henri KALTEMBACHER – Mariage d'amour pas de raison.

Sophie PRIMAS – Comme quoi l'amour peut venir après la raison.

Henri KALTEMBACHER – Plus exactement, l'amour a des raisons que la raison ignore. Continuez à citer le poète.

Vincent JANNIN – Pour forcer le mariage, dans le service qui s'occupe du paysage nous avons mis celui qui s'occupait des carrières, des éoliennes et nous cohabitons fort bien. J'ai une petite demi-heure pour vous parler des paysages de la Vallée de la Seine. Je vais être assez bref pour laisser la place aux questions. Mon exposé va, en grande partie, constituer à vous présenter un document sur le point de paraître – ce sera un site Internet – qui est l'Atlas des paysages des Yvelines.

C'est un très gros document puisqu'il y a énormément d'informations. Celui du Val d'Oise a déjà été fait. Il est sorti il y a maintenant trois, quatre ans me semble-t-il. Chaque département doit être doté d'un Atlas du paysage : le Ministère donne les subventions pour ce faire. Nous sommes en train de mettre la dernière main sur le site Internet, avec le Conseil général et le CAUE des Yvelines. Ce document devrait paraître prochainement. L'essentiel de mon exposé consistera à vous en donner un avant-goût. Cela ne pourra être qu'un avant-goût parce que, rien que sur la Vallée de la Seine, pas moins de 200 pages sont consacrées à la Vallée de la Seine et au moins une centaine d'illustrations, de schémas et de graphiques. Je vous en donnerai rapidement un aperçu.

Vous avez dit, Madame, que les paysages de la Vallée de la Seine évoquaient le fait qu'ils étaient parmi les plus intéressants du département, de la région. C'est quelque chose que je souhaite tout à fait confirmer puisque la Vallée de la Seine est certainement au niveau de la région Ile-de-France, l'espace recelant les paysages qui méritent le plus le qualificatif de grands paysages, voire même de monuments naturels quand il s'agit de la boucle de Moisson et des falaises de la Roche-Guyon.

.1 Carte des sites classés et des sites inscrit des Yvelines

L'image que je vous présente ici est la carte des sites classés et des sites inscrits du département des Yvelines, puisque le métier d'Inspecteur des Sites consiste, en grande partie, à gérer et à s'occuper des sites classés et des sites inscrits. Or, cette carte contredit immédiatement ce que je viens de dire puisque vous voyez qu'à peu près 8 % du territoire des Yvelines est classé. Il faut savoir que le classement, au titre des sites, est l'outil par excellence de protection des paysages. Quand nous voulons vraiment protéger un paysage nous classons le site. Or, vous avez dans les Yvelines de grands sites classés comme la Vallée de Chevreuse, la Vallée de l'Aulne, la Plaine de Versailles, la Vallée de la Bièvre. Egalement beaucoup de parcs de châteaux sont classés.

En revanche, vous voyez qu'au niveau de la Vallée de la Seine, au nord-ouest du département il y a le grand site classé dit Boucle de Moisson (Forêt de Moisson et site de Giverny-Claude Monnet). Au début de la Vallée, vous avez quelques sites classés :

- la Colline des Impressionnistes dont nous parlerons peut-être dont une partie est classée ;
- les villes jardins que sont Le Vésinet et Maisons-Laffitte.

Sinon pour le reste, à part quelques parcs de châteaux comme le Parc du Château des Célestins, le Parc d'Issou, le Parc de Poissy qui sont classés parcs de châteaux et pas vraiment comme paysages de la Vallée de la Seine, il n'y a pas vraiment grand-chose. Pourquoi ? Parce que la politique des sites n'est pas une politique forcément extrêmement opérationnelle et cohérente. Les classements se sont faits au gré des opportunités et des besoins de protection. De fait, il n'existe pas de sites classés importants dans la Vallée de la Seine. Il existe beaucoup de sites inscrits. Beaucoup de villes sont inscrites mais pas de sites classés.

Pour prendre en compte les paysages de la Vallée de la Seine il faut utiliser d'autres outils. Evidemment ces derniers existent puisque la prise en compte du paysage est générale dans la plupart des politiques, notamment dans les politiques industrielles puisque, quand nous faisons une étude d'impact il y a obligatoirement un chapitre sur la prise en compte du paysage. C'est également le cas dans les PLU, dans les documents d'urbanisme. Toutes les procédures comportent un élément de prise en compte du paysage. C'est pour cela que le projet d'atlas que j'évoquais est très important puisqu'il permet de donner des éléments de connaissance et d'appréciation du paysage ayant vocation à être utilisés dans toutes ces procédures.

.a Quelques paysages d'Ile-de-France

Pour montrer quelques paysages de l'Ile-de-France. En général, quand nous protégeons les paysages en Ile-de-France, nous protégeons la très belle campagne qui ne serait pas forcément objet de classement dans d'autres régions de France. Cela n'impressionnerait pas un Auvergnat ou un habitant du Languedoc : c'est la Plaine de Versailles. Mais ce sont les premiers champs cultivés et les premiers éléments de vraie campagne à proximité de Paris qui, plus est, dans le prolongement du Château de Versailles dans l'ancien parc des chasses du roi. Une autre image de paysages d'Ile-de-France, celui de la Vallée de Chevreuse (le Vallon du Pommeret).

Il y a aussi beaucoup de parcs et châteaux qui sont classés en tant que parcs de châteaux, en complément souvent du classement en monuments historiques. Ici, il s'agit du Parc du Château de Marly, proche de la Seine puisque c'est un parc qui donne sur la Seine et qui, autrefois, offrait une grande perspective descendant sur la Vallée de la Seine et qui est un peu occultée maintenant.

Après, vous avez aussi des parcs, comme Le Vésinet, qui sont aussi des éléments de la Vallée de la Seine. Le Vésinet et Maisons-Laffitte sont deux monuments de l'histoire de l'urbanisme méconnus à ce titre d'ailleurs.

Vous voyez, toutes ces vues ne sont pas des vues où il y a un relief très important. Par exemple, ici vous avez la Vallée de Chevreuse qui est déjà une vallée dans laquelle le relief est assez important : c'est vu du Château de la Madeleine, le siège du parc naturel ; de rares points de vue où nous voyons un angle de vue plus ample sur la vallée. Une vallée certes mais qui n'a pas une ampleur très importante. En fait, il faut aller sur la Seine pour voir des paysages qui sont les seuls à mériter le terme de monuments naturels, notamment cette fameuse Boucle de Moisson la seule d'Ile-de-France qui pourrait figurer dans des livres de géographie comme un modèle géomorphologique de grande boucle de rivière, avec également à la fois un patrimoine culturel avec le château et puis des restes d'agriculture et d'exploitation forestière, quelques carrières bien sûr. C'est sans doute le plus beau site classé d'Ile-de-France. Je le dis parce que mes collègues ne sont pas là : je suis en terrain conquis, je peux le dire. Là encore, une autre vue du même endroit. Des vues très amples, très dégagées, très variées.

Ce n'est pas la seule. Toute la Vallée de la Seine offre des points de vue remarquables, notamment la terrasse de Saint-Germain-en-Laye qui fait aussi partie des sites classés. C'est la terrasse elle-même qui est classée, ce n'est pas la vue que nous avons de la terrasse. Elle offre aussi un panorama absolument remarquable sur la Colline des Impressionnistes que nous voyons ici. D'ailleurs, je tiens à faire remarquer que c'est une terrasse très verte alors qu'elle est truffée et limitée par des habitations. C'est pour cela qu'elle a été classée pour que cette urbanisation cesse parce que, si cela continue encore, nous perdrons cet aspect boisé.

.b Les paysages de la Vallée de la Seine

La Vallée de la Seine a une longue histoire. Bien évidemment, il y a eu toute la période historique et d'ailleurs, l'Atlas des Paysages est très intéressant à lire de ce point de vue. Il explique, notamment, comment la Vallée de Seine a été, autrefois, occupée par des passages nord-sud. Il fallait traverser la Seine et c'est pour cela que les villes qui ont pris de l'importance étaient celles où existaient des ponts et des îles. Cela s'est transformé, au XIX^{ème} siècle, en un axe de passage est-ouest. Il a toujours existé mais s'est énormément démultiplié. Ensuite, la Seine s'est progressivement effacée comme moyen de transport au profit du train puisque première ligne de train et première autoroute de France. Tout cela a fortement marqué le paysage et aussi beaucoup d'activités, beaucoup d'industries, beaucoup de logements, beaucoup de grands ensembles.

Du coup, la Seine offre beaucoup de paysages intimistes. D'une façon générale – ce qui est très bien analysé dans l'Atlas – nous pouvons déplorer la perte des points de vue. Finalement, nous avons de très beaux points de vue mais ils ne sont pas si nombreux que cela. Ils ont beaucoup tendance à s'enfricher et ne sont pas toujours mis en valeur. C'est un des points sur lesquels il serait possible de travailler dans les nombreux projets en cours.

.2 L'Atlas des Paysages des Yvelines

.a Unités paysagères

L'Atlas des Paysages résonne en unités paysagères. Le principal travail d'un atlas est de diviser le territoire du département en unités paysagères – chez nous, 24 ou 26 ont été délimitées – et de faire, pour chacune de ces unités paysagères, un chapitre particulier. Nous arrivons à délimiter une unité quand nous arrivons à trouver des caractéristiques communes de paysages sur cette unité et que nous arrivons à la représenter sur un bloc diagramme, c'est-à-dire sur une espèce de dessin résumant les paysages de l'unité.

Vous voyez que, rien que sur la Vallée de la Seine, il y a la Boucle de Montesson, la Boucle de Saint-Germain, la Boucle de Chanteloup (la 19), le Grand Axe de Seine (la 21), la Boucle de Moisson (la 22) et la 23 appartient au Vexin. J'ai un trou de mémoire : j'aurais dû les mettre en... Donc en tout, cela fait six unités paysagères uniquement pour la Vallée de la Seine.

Maintenant, je vais essayer de vous montrer à quoi ressemble une de ces unités paysagères. Elles sont là : la 17 (Vallon et Coteaux de Bougival), Boucle de Poissy, Le Grand Couloir de Seine.

Exemple d'unité paysagère

Voilà comment est traitée une unité paysagère dans l'Atlas des Paysages. Je vous laisse d'abord apprécié la longueur du texte. Vous avez au moins une dizaine de pages par unité paysagère : beaucoup de photos. Voilà ce que nous appelons un bloc diagramme : un dessin expliquant comment est composée l'unité paysagère. Mon objectif n'est pas du tout de rentrer dans le détail, je n'en ai absolument pas le temps. Je vous montre simplement tout ce qui est la richesse de cet outil et la façon dont il peut être utilisé. C'est un outil nécessaire pour essayer d'expliquer pourquoi le paysage de cette unité paysagère est intéressant, ce qui le compose.

Vous avez un premier chapitre « *Un couloir de vallée puissant un bien lisible* », « *Une Seine à la fois majestueuse et discrète* ». Majestueuse parce que, quand elle se donne à voir, notamment à travers ses ponts, elle est très impressionnante mais après elle tend quand même à être très discrète dans le paysage depuis qu'elle est moins utilisée pour les transports. Je ne me suis pas étendu là-dessus mais, la Vallée de la Seine, quand je dis que c'est le plus bel endroit de la région Ile-de-France nous ne l'avons pas inventé. Les peintres, les impressionnistes ne s'y sont pas trompés, les artistes aussi d'ailleurs, les écrivains : cela a été le lieu de villégiature et de pratiques de très nombreux artistes. C'est ici que l'impressionnisme est né.

Vous voyez qu'il y a, dans l'Atlas, beaucoup d'éléments historiques, des comparaisons entre les cartes de Cassini et cartes actuelles.

Ensuite « *traitement des paysages de coteaux précieux et fragiles* ». Dans l'Atlas, vous avez également, à certains moments, des conseils. C'est-à-dire que, en vert, vous avez des éléments qui ne sont plus des éléments d'analyse mais des idées d'action. Ce ne sont pas forcément des choses très précises mais cela donne quand même des idées de ce qu'il est possible de faire. En revanche, l'analyse des paysages est très précise. Là, nous voyons une vue qui va jusqu'à La Défense : un aperçu étonnant sur La Défense, la Tour Eiffel, la Tour Montparnasse depuis le Coteau de Mézy-sur-Seine (35 kms à vol d'oiseau).

Il n'est pas facile de rentrer dans le détail. C'est juste pour vous montrer l'outil. Sur chacune des unités paysagères, vous aurez une dizaine de pages. Toujours encore : comparaison entre une carte d'état major de 1850, la carte 25 millièmes d'aujourd'hui. Tout cela pour expliquer.

Henri KALTEMBACHER – 30 secondes sur Aubergenville ! Tu es passé un peu rapidement quand même.

Vincent JANNIN – Après ces illustrations ont pour objectif d'illustrer le propos. C'est-à-dire que toutes les explications qui sont données sur l'interprétation, l'explication du paysage sont toujours rattachées soit à des photos, soit à des schémas, soit à des cartes expliquées. C'est très simple, très pédagogique. Cela se lit très facilement. Cela peut être lu par les gens qui travaillent dans l'Administration, les élus même s'ils ne sont pas spécialistes du paysage. Cela peut être utilisé – c'est le but principal – par les bureaux d'études qui travaillent sur les PLU, sur les projets pour prendre en compte les paysages. Tout le monde peut lire. Cela peut être utilisé dans les écoles pour faire de la pédagogie. C'est très bien écrit. C'est intéressant. C'est simple.

Là, quelle était l'idée ? C'était pour montrer quoi ? Cette carte illustre un propos mais lequel. C'est pour montrer comment les installations industrielles sont venues s'implanter sur un territoire qui, autrefois, était cantonné, entre Flins et Aubergenville, entre deux petits bourgs dont nous retrouvons les restes ici et ici. Je descends jusqu'au bout. Tout cela pour une unité paysagère, pour comprendre et pour expliquer les éléments composant le paysage. Pourquoi ce paysage est-il beau ? Pourquoi est-il intéressant ? De quoi est-il composé ? Du coup, que faut-il préserver, ou améliorer, ou prendre en compte quand on se lance dans un projet quelle que soit son échelle ?

Les illustrations

Pour chaque unité paysagère vous avez une carte comme celle-ci qui est une carte sensible. C'est-à-dire une carte qui a été retravaillée par un paysagiste pour faire ressortir les éléments de paysage. Vous avez un bloc diagramme qui explique la composition du relief et, ensuite, vous avez également un bloc diagramme comme celui-ci : je vous en montrerai un plus grand tout à l'heure.

C'était pour vous montrer le type d'illustrations. L'intérêt de l'Atlas du Paysage c'est ses illustrations. Le texte n'a d'intérêt que s'il est agrémenté par des photos, des images et des graphiques. Vous avez, pour chacune des unités paysagères, un bloc relief comme nous avons vu tout à l'heure. Là, nous voyons très bien le plateau des Alluets, une bute témoin du grand plateau de la Beauce juste en bordure de Seine. Nous voyons aussi tous les petits vallons connexes : vous avez Saint-Germain ici et ici les coteaux de Chambourcy où il y avait autrefois les vergers. Nous voyons la Vallée de la Mauldre ici qui, après, va se jeter dans la Seine. Autre bloc diagramme sur la Boucle de Moisson avec ici la ville de L'Epte. C'est toujours intéressant mais cela reste du jus d'ordinateur : n'importe quel bureau d'études peut le faire.

Il y a des choses plus intéressantes. Pour chaque unité paysagère il y a un bloc diagramme de ce type qui explique un peu l'organisation des différents éléments composant le paysage. Et ensuite surtout, il y a des blocs dessinés, comme cela. C'est ce qui est le plus intéressant parce que là c'est le paysagiste, qui est aussi dessinateur, qui réinterprète le paysage qui, en le redessinant, s'oblige à bien identifier les éléments qui le composent.

J'ai fait une sélection de tous les graphiques concernant la Vallée de la Seine. Là, par exemple, vous avez la terrasse de Saint-Germain qui est très bien illustrée. Ici vous avez le château de Saint-Germain et la terrasse en belvédère sur la Vallée de la Seine avec, ici encore, les champs cultivés, les champs maraîchers et puis après, mais qui n'a pas été dessiné, Le Vésinet et l'intérieur de la boucle et la Colline des Impressionnistes c'est-à-dire le coteau de Bougival, très abîmé malheureusement par les infrastructures routières mais qui, en revanche, au niveau du coteau garde encore de beaux restes et est encore très vert. Vous avez encore ensuite un autre type de bloc diagramme qui montre aussi l'organisation du bâti à certains endroits. Vous avez ici la Seine, les berges et l'organisation de l'habitat, les champs.

.b La carte des enjeux

Je voudrais montrer une dernière chose : la carte des enjeux. C'est une carte qui termine l'Atlas. Elle est très riche et elle a une légende très détaillée. Elle essaie de cartographier tous les enjeux de paysages. Vous voyez, elle a une légende très importante. Elle est divisée en trois colonnes. Pour simplifier, de ce côté-là vous avez ce qui est en bon état, intéressant et qui mérite d'être préservé ; ici, ce qui est en état moyen et qui mérite d'être amélioré ; ici, ceux qui constituent des « points noirs » du point de vue paysager qui mériteraient d'être sérieusement revus.

Je vais essayer de faire un zoom. Voilà ce que cela donne. Vous voyez que c'est très détaillé. Il faut avoir la légende sous les yeux pour le lire mais nous voyons des éléments assez précis qui peuvent être, par exemple, des fronts urbains à revoir ou, au contraire, à préserver s'ils sont en bon état, etc. Des points de vue, ici par exemple, à mettre en valeur.

Donc, un document très complet et très détaillé, à l'échelle du département bien sûr. Après, quand nous zoomons sur un endroit précis, surtout un endroit que vous connaissez, vous me direz : « oui mais, évidemment bien sûr. Il est certain qu'il faut préserver cet espace agricole, ou ce front, ou cette entrée de ville il faut la revoir ». Mais cela fait un document quand même très intéressant et très complet à l'échelle du département.

Là, je vous ai montré une seule unité paysagère sur les sept. Vous voyez que le temps de la faire défiler à l'écran prend déjà... C'est pour montrer tout ce qu'il y a à raconter et à dire sur les paysages de la Vallée de la Seine. Ce document va sortir. Je vous en recommande très vivement la lecture parce que c'est passionnant à lire, ne serait-ce que lire le chapitre concernant votre unité paysagère favorite, soit que vous en soyez élu, soit que vous y habitiez. Et puis surtout, il faut espérer – je n'espère pas, j'en suis sûr – que ce document soit utilisé par tout le monde, aussi bien par :

- l'Administration quand elle instruit des dossiers ;
- par les élus et les équipes municipales quand ils travaillent sur leur Plan Local d'Urbanisme ou sur des projets communaux
- les industriels ou, d'une façon générale, les maîtres d'ouvrage qui construisent, qui aménagent pour le prendre en compte dans leurs projets, ce qu'ils doivent obligatoirement faire généralement parce qu'ils ont des études d'impact, des documents à produire.

Qu'ils aillent donc prendre, tout ce qu'il y a dans l'Atlas des Paysages est gratuit et surtout qu'ils interprètent c'est-à-dire qu'ils raisonnent en disant : « voilà, grâce à l'Atlas des Paysages je peux comprendre comment fonctionnent les paysages autour de mon projet ; quels sont les éléments à protéger ou à mettre en valeur et, à partir de là, en tirer des conclusions sur l'amélioration du projet ».

Sophie PRIMAS – Me permettez-vous une question ? Dans quelle mesure l'avancement de vos travaux était suffisamment important pour que le Schéma Directeur d'Ile-de-France ait pris en compte votre travail qui, aujourd'hui se formalise mais qui est le fruit, j'imagine, de longs mois, années de travail ? Y a-t-il eu un lien avec le SDRIF ? Est-ce que cela a été réalisé ? Je ne le dis pas de façon provocante mais il est vrai que, parfois, nous avons les fameuses pastilles d'urbanisation, les fameuses pastilles du SDRIF et, parfois, nous aurions envie de les confronter à votre travail.

Vincent JANNIN – Effectivement, en termes de temporalité cela fait cinq ans que nous travaillons sur cet atlas mais le SDRIF c'est encore plus longtemps. Il est clair que le SDRIF est venu avant notre Atlas. Alors, le SDRIF a fait ses propres études paysagères. D'ailleurs, il a fait sa propre délimitation d'unités paysagères. Elles ne sont pas les mêmes : elles sont plus grandes et ne sont pas réalisées sur la même... Ce sont plutôt des micro-entités géographiques que des unités paysagères au sens des atlas. Cela ne veut pas dire que le SDRIF n'a pas pris en compte les paysages. Après, sur la question précise des fameuses pastilles parce que nous sommes passés du pyjama rayé du SDRIF 1994 au pyjama à pois dans le nouveau SDRIF. Après, un Atlas des Paysages n'est pas là pour dire ce qu'il faut et ne faut pas faire. Ce n'est pas parce qu'il y a des pastilles d'urbanisation à un endroit que cela va compromettre l'évolution du paysage. L'Atlas des Paysages est juste un outil de connaissance permettant de nourrir l'intégration paysagère d'un projet. Après, c'est plutôt le contraire, c'est-à-dire qu'en fait, les personnes qui ont réalisé l'Atlas ont eu connaissance du SDRIF. Le projet du SDRIF, même s'il a été approuvé récemment, il était déjà fini depuis plusieurs années. Donc en fait, les rédacteurs de l'Atlas ont peu avoir une connaissance approfondie du SDRIF et du coup, bien évidemment, ils n'ont pas mis dans l'Atlas des éléments qui viendraient en contradiction formelle avec le SDRIF : cela n'aurait pas été de très bonne administration. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Henri KALTEMBACHER – Je voulais juste ajouter que cet Atlas est aussi un extrêmement bel exemple de collaboration entre une collectivité territoriale – le Conseil général – et les services de l'Etat. En ces temps où, quelquefois, nous opposons un peu trop souvent les collectivités territoriales et l'Etat, je voudrais souligner le travail collaboratif qui a été mené entre, d'un côté, les services de l'Etat et, de l'autre côté, le Conseil général pour arriver à cet outil qui est un outil, comme l'a souligné Monsieur JANNIN, un outil de connaissance, un outil de projection dont ont besoin les collectivités dans leur développement et dans leur gestion au quotidien. Nous sommes peut-être en train de réinventer des choses un peu sympathiques de collaboration entre l'Etat et les collectivités. Quand il y a de bons exemples comme cela, je crois qu'il faut, de temps en temps, un peu les souligner.

Sophie PRIMAS – Merci de l’avoir fait. Merci beaucoup de l’avoir fait. Nous pouvons peut-être ouvrir la séance de questions et peut-être répondre à un certain nombre de questions.

Christophe GOSSELIN, Directeur, Association AFINEGE Ile-de-France (Association Francilienne des Industries pour l’Etude et la Gestion de l’Environnement) – Oui, c’est un problème remarquable qui va certainement aider les industriels dans la prise en compte des paysages dans leurs projets et des études d’impact et va surtout faciliter la recherche de documentation. Vous n’avez pas dit où nous pouvions trouver ce document. Où pourrions-nous le trouver ?

Vincent JANNIN – En fait, ce sera un site Internet. Ce que vous avez vu ce sont des extraits. Le site est en cours de finalisation de construction en fait. Nous pensions l’avoir terminé à la fin de l’année. Ce ne sera vraisemblablement pas le cas. Dans les tous premiers mois de janvier il sera disponible. Je ne l’ai pas assez dit effectivement. C’est un travail collaboratif entre le Conseil général, la DRIEE et le CAUE au titre du Conseil général. Nous en ferons toute la publicité. Il y aura, à un moment donné – c’est un peu une avant-première que je vous montre – une présentation officielle de cet outil par le Conseil général le moment venu. Et puis, surtout, ce sera un site Internet qui sera accessible à tout le monde, qui sera référencé : vous taperez « paysages Yvelines » et vous tomberez directement dessus.

Christophe GOSSELIN – J’ai une deuxième question. Je crois que vous l’avez dit mais je n’ai pas bien saisi : cette initiative est au niveau national ? Tous les départements de France auront leur... ?

Vincent JANNIN – Oui.

Christophe GOSSELIN – L’échéance est à peu près la même ou chacun va à sa vitesse ?

Vincent JANNIN – Je parle pour l’Ile-de-France, vous en avez déjà un certain nombre qui sont réalisés : ceux du Val-d’Oise, de la Seine-et-Marne sont faits ; celui de l’Essonne est déjà plus ou moins même si ce n’est pas vraiment un atlas ; tous ceux de petite couronne sont en train d’être faits. Dans les toutes prochaines années, les atlas d’Ile-de-France devraient être faits.

Armel DESILLE, Association SAUVER (Association de Sauvegarde de l’environnement du Sud Mantois) – J’appartiens à une région, d’après les documents précédents que ce soit le SDRIF ou produits technologiques, j’ai remarqué que nous étions un secteur sous référencé. C’est ma vision. Je reconnais que je n’ai pas répondu à l’enquête publique. En revanche, j’ai aussi découvert, dans cette région-là par exemple, qu’il existe différents documents : référencement de paysages – par exemple la CCPH Pays de Houdan a fait un projet – mais je constate que nos élus, dans nos communes, ignorent, ne connaissent pas ces documents. La question est : est-ce que vous avez prévu un point de communication pour que nos élus soient informés ? Certains. Aujourd’hui c’est à la discrétion ou non du maire. Est-il sensible ? Voyez, c’est cela. C’est-à-dire que mon impression c’est que vous faites des documents et, sur le terrain, nous voyons continuer des pratiques qui ne font pas forcément référence aux plans venant du haut. Par exemple, nous avons un SCOT, un PLU d’un côté : est-il relié au SDRIF, je n’en suis pas sûr. Moi citoyen, je ne sais pas. Il y a incohérence.

Henri KALTEMBACHER – Il y a deux grandes questions dans la vôtre. Pour ce qui est de la liaison entre les différents documents de planification ce sont des liaisons – si vous me permettez – à la fois dangereuses et règlementaires qui sont, effectivement, spécifiées au sein notamment du Code de l'Urbanisme. La deuxième question c'est : quelle publicité pour cet Atlas et là aussi la dimension Conseil général et sa présence au sein de cette mise en place est un élément extrêmement important. Vous savez nous disons souvent que les fonctionnaires ont quelquefois un peu de mal – et nous en sommes, j'espère, le contre exemple aujourd'hui – à se projeter vers les élus et, notamment, vers les élus de terrain. Il est vrai que nous sommes, pour certains à Paris, pour d'autres à Versailles mais en revanche, effectivement, la participation du Conseil général à cette démarche assure le relais et assurera le relais vers l'ensemble des collectivités territoriales même dans le sud houdanais qui est une partie importante de notre département.

Armel DESILLE – Nous sommes une association à cheval à la fois sur Mantes-la-Jolie : les régions frontières sont un peu...

Henri KALTEMBACHER – Je connais bien l'Association SAUVER, même à la DRIEE, Monsieur. Rassurez-vous.

Sophie PRIMAS – En plus, vous avez un secteur d'actions qui est...où il y a Vaucouleurs quand même. Vous n'êtes pas sans colonne vertébrale. Il y avait une autre question.

François JONEMANN, maire adjoint en charge de l'urbanisme, mairie du Vésinet – Votre document, en tout cas la section qui intéresse notre boucle de la Seine, est pour nous d'un grand intérêt, surtout que nous sommes en phase d'élaboration d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Nous sommes aussi, avec notre intercommunalité, en train de finaliser un projet de SCOT. Nous sommes donc très impatients de pouvoir disposer de votre document. Est-il possible de télécharger au moins la partie qui nous concerne très directement et qui, en ce qui nous concerne, est assez urgente ?

Vincent JANNIN – Je connais bien le projet d'AVAP en cours et les discussions ayant eu cours au Vésinet au moment du PLU. Vous ne trouverez pas, dans cet Atlas du Paysage, des éléments suffisamment précis sur Le Vésinet qui puissent nourrir davantage tout ce qui a déjà été fait sur votre commune. Je ne pense pas que vous y trouviez des choses assez détaillées pour que cela puisse vous intéresser par rapport à votre débat.

François JONEMANN – Ce n'est pas l'aspect détails qui me semble intéressant justement. C'est la perspective que vous prenez à l'échelle de l'ensemble de la boucle pour ce qui concerne notre intercommunalité. Je vois ce type de travail figurer assez bien en introduction à un document d'urbanisme qui soit local ou intercommunal. En tout cas cela peut nous servir.

Vincent JANNIN – En revanche, je ne peux pas diffuser ces éléments. Mais cela viendra très rapidement. Cela viendra très, très rapidement.

Henri KALTEMBACHER – Je pense que Monsieur BEL a, j'espère, de bonnes nouvelles à annoncer à la mairie du Vésinet.

Jean-François BEL, maire de Montesson – Je voudrais simplement souligner tout l'intérêt que nous attachons à ce document de paysages mais aussi qu'il n'est pas porteur de droits, qu'il est opposable pour notre SCOT et, comme Monsieur JONEMANN est un élu du Vésinet, je suis maire de Montesson juste côté et je suis chargé par le Président FOND de faire ce SCOT. Nous ne pouvons nous appuyer, aujourd'hui sur le plan légal, que sur le SDRIF qui a été fait : le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. *In fine*, il a été approuvé par l'Etat. Sur le plan local, à notre grand regret, subsiste une tâche orange. Elle a été maintenue dans ce SDRIF et elle va nous forcer à bâtir, sur une vingtaine d'hectares, 700 à 800 logements. Certes, il faut rendre à César ce qui est à César, nous avons à une époque eu l'accord du Groupe des Verts pour présenter un amendement à la Région Ile-de-France pour supprimer cette tâche orange qui force à construire une partie de la Plaine de Montesson. Il y avait l'accord du Groupe UMP et des centristes dessus. Mais, les socialistes étaient maîtres de l'ordre du jour et ont retiré ce point de l'ordre du jour. Ce point figure aujourd'hui et c'est prescripteur. Dans la révision de nos PLU nous sommes obligés d'en tenir compte. Si vous voulez, je pense que, pour préserver le paysage de demain, il faudrait que l'ensemble de ces thèmes puisse rentrer dans les débats, si jamais il y a une nouvelle révision du Schéma d'Ile-de-France. Nous savons que les Schémas d'Ile-de-France ont leur durée de vie et il faut être présents pour les combats d'après. Parce que, sans cesse parce que je suis dans la Boucle de Montesson – Monsieur KALTEMBACHER ne me démentira pas...

Henri KALTEMBACHER – Le fait que vous soyez le maire de Montesson, non Monsieur.

Jean-François BEL – Je vous en remercie. Si vous voulez, le problème que nous avons est un problème d'urbanisme général pour préserver nos paysages, notamment parce qu'il s'agit du Vésinet la question vient des Vésigondins, nous mettons dans notre SCOT comme un des points essentiels la préservation du site classé du Vésinet parce que c'est quelque chose réellement d'exceptionnel et qu'il convient de préserver. C'est mis là-dedans. A l'heure actuelle, nous ne pourrions pas modifier la partie vésigondine des paysages mais, soumis par la Région Ile-de-France, nous sommes obligés de bouger un peu la Plaine de Montesson. Le combat que nous avons, comme vous représentez la DRIEE, nous avons un problème terrible sur le plan local : la DRIEE défend les paysages. Elle défend le maintien de l'agriculture. Elle demande des compensations écologiques si nous touchons à quelque chose et elle a raison. Seulement, d'un autre côté, la Direction interministérielle de Développement de l'Offre de Logements fait une pression directe sur le Préfet dont vous ne dépendez pas - vous dépendez du Préfet de Région et pas du Préfet des Yvelines – pour que nous bâtissions à tout va. Malheureusement, les maires sont les victimes de ces deux entités qui ne sont pas, aujourd'hui, coordonnées – c'est un reproche personnel que je fais à l'Etat (préfectures des départements et la préfecture de région) – ce qui fait que les maires qui organisent des ZAC sont ballotés entre l'un et l'autre, que les interconnaissances ne résument pas toutes les obligations qu'a une commune du fait de l'Etat, au sens le plus noble du terme. Et les nouvelles viennent au fur et à mesure. C'est comme cela que, sur les dernières ZAC, alors que tout est en place, arrive cette compensation écologique qui va nous bloquer 6,5 hectares pendant 30 ans et qui coûte 1,2 million d'euros sur le dossier de la ZAC. Cela veut dire que nous ferons 1,2 million d'euros d'équipements publics en moins. Pour l'ensemble de ces problèmes de paysages, j'aimerais qu'il y ait coordination entre les services de l'Etat et la Région.

Autre petit regret de ma part, parce qu'après tout les maires sont là pour s'exprimer et dire ce qui, d'après eux, ne colle pas dans l'organisation. Pour tout ce qui concerne notre environnement, dont nous n'avons qu'un morceau, la DRIEE est responsable de la faune et de la flore mais pas du bruit et de la qualité de l'air où il faut s'adresser à l'ARS. Nouvelle complication ! Et tout cela est parfaitement indépendant les uns des autres. Vous voyez la difficulté que nous avons à organiser notre SCOT. Vous avez eu droit au coup de gueule du maire de Montesson.

Sophie PRIMAS – Je ne prends pas souvent la défense de l'Etat mais, Monsieur le Conseiller général, je crois qu'à l'origine de cela il y a le législateur. Aujourd'hui, je pense que le législateur serait bien inspiré de simplifier les choses, de les rationaliser, d'avoir un petit peu moins de documents mais un peu plus complets et uniques et d'arrêter de raisonner, comme vous l'avez si bien dit, en silos les uns à côté des autres et d'avoir une version transversale des problématiques. Nous ne pouvons pas voir un paysage sans y voir, bien sûr, la nature mais sans y voir – ce que vous avez montré, Monsieur JANNIN, tout à l'heure – l'industrie, sans y voir l'habitat, sans y voir l'évolution de ces paysages. Tout cela, jusqu'à présent, est organisé en silos et pas tellement de façon transversale. Il y a donc là un très, très gros travail qui est aussi – je le dis modestement – le travail du législateur, avant peut-être même d'être celui de l'Etat.

Henri KALTEMBACHER – Je m'apprêtais à féliciter. Encore une fois, je n'avais pas ma casquette trop règlementaire : vous me contraignez, Monsieur le maire, à la reprendre un petit peu. Vous avez, comme toujours Monsieur BEL, à la fois raison et peut-être un tout petit peu tort mais c'est normal. Vous avez raison en ce sens que l'Etat est organisé pour fonctionner en silos et, notamment, pour être en situation de mettre, à chaque fois, en face de vous – vous élus – le technicien qui va bien. Et, là-dessus, il y a un être un peu particulier au sein de l'Etat que nous appelons un préfet ou, quelquefois, un sous-préfet qui, au titre de la biodiversité, doit être protégé et qui, surtout, a la redoutable tâche de coordonner les services de l'Etat. Je vous rassure, Monsieur le maire, la problématique de la deuxième ZAC de l'abord à Montesson ne m'est pas complètement étrangère. L'Etat est bien conscient de son morcellement pour reprendre un terme de paysage et nous serons en situation de vous apporter à très, très brève échéance, une réponse globale et coordonnée des services de l'Etat de manière effectivement à aménager ce que Madame PRIMAS a fort bien décrit comme étant une certaine forme de complexité voulue par le législateur. Vous comprendrez bien que je n'irai pas plus loin dans la critique du législateur, en tant que fonctionnaire.

Jean-François BEL – Je vous remercie.

Sophie PRIMAS – Y a-t-il d'autres questions ? Madame sur la date à laquelle nous pourrions récupérer ce document ? Très bien. Il me reste à vous remercier, Monsieur JANNIN, pour cette présentation très exhaustive – pas très exhaustive : nous n'avons pas vu tous les sites – de la qualité de votre travail. Merci beaucoup. Merci pour l'énergie que vous avez due mettre dans la création de ce document. Merci encore une fois pour cette présentation. Vous souhaitiez nous montrer un petit film qui servira de liaison entre les deux sujets.

Myriam BENZAAD – Nous vous proposons, pour faire la liaison entre la présentation de Monsieur JANNIN et les retours d'expérience et témoignages que nous vous proposerons par la suite, avec un film. C'est un extrait de quatre minutes parce que nous voulions rester dans la dynamique de nos échanges. Ce film vous est proposé par le CAUE des Yvelines. Il est disponible sur son site Internet si vous souhaitez le voir dans son intégralité. Monsieur François ADAM nous a gentiment proposé un extrait de ce film que nous vous proposons de voir et de partager. Merci au CAUE.

Projection d'une vidéo

« Dans le cortège des paysages métropolitain des Yvelines et de l'Ile-de-France, Seine Aval se distingue par la juxtaposition de larges entités naturelles, forestières, agricoles, urbaines, commerciales et industrielles et par cette alternance si caractéristique d'espaces ouverts et de silhouettes urbaines.

Le fleuve est un des fondements de l'organisation de ce paysage, le fleuve dont on retrouve la force dans l'élévation des coteaux formant horizon et dans l'ampleur de la vallée. Pourtant, au premier abord, la lecture de ce paysage peut paraître complexe tant est grande la variété des ambiances qui se juxtaposent et souvent s'opposent. Entre Paris et la Normandie, ce grand corridor qui rassemble tous nos moyens de communication a été propice au déploiement des activités. Les ressources naturelles du sol alluvionnaire, sables et graviers ainsi que le calcaire du socle et des coteaux – la craie – ont également favorisé l'implantation logique de l'industrie du bâtiment. Une dizaine de grands sites industriels parsèment ainsi le parcours du fleuve de leurs jalons monumentaux, depuis le port de Gennevilliers jusqu'à l'ancienne usine SINGER de Bonnières-sur-Seine en aval.

Parmi ces jalons, la centrale électrique de Porcheville constitue l'un des points de repère les plus puissants du paysage. Les cheminées de Porcheville culminent à 200 mètres d'altitude et jouent avec le relief et les courbes puissantes du fleuve sans les amoindrir, dans un même rapport d'échelle.

C'est surtout à partir des années 1950 que le développement de l'industrie automobile a posé sa marque dans le paysage. Cette activité et l'installation de nouvelles populations d'ouvriers, logés dans des grands ensembles, ont laissé dans le paysage des silhouettes reconnaissables. Des enseignes nationales – Ford puis Peugeot et Citroën à Poissy, ou Renault à Flins – ont forgé l'idée d'une véritable vallée de l'automobile, revendiquée comme telle aujourd'hui encore. Dans cette même concordance d'échelle, la monumentalité des installations s'exprime aussi par l'importance des emprises. Ainsi, l'usine de Flins occuperait une surface de 135 hectares.

Du haut des coteaux d'Apremont, l'industrie est un motif qui s'installe paisiblement dans le paysage. L'emprise des parkings respecte la forme allongée des plaines alluviales du fleuve, de même que les lignes de voiture s'ordonnent tout à fait parallèlement, ou perpendiculairement au fleuve. Les faisceaux ferrés se superposent et irisent les trames végétales.

La Seine est un moyen de transport efficace pour les marchandises et les matériaux industriels. Elle est aussi le présentoir des usines. Le recul des espaces ouverts permet en effet la lecture de ces silhouettes imposantes. Ce champ ouvert est aussi un présentoir qui mêle deux silhouettes, traditionnellement ou fonctionnellement, opposées : silhouettes industrielles, silhouettes naturelles. Champs cultivés, ripisylves et usines forment une composition qui exprime certaines vérités des fonctions et qui caractérise le lieu. Les sites industriels sont souvent peu accessibles, mais accrochés à la Seine, c'est par elle qu'on peut s'y aventurer ».

Myriam BENZAAD – Voilà, c’est un extrait assez rapide. L’objectif était aussi de faire le lien entre la Commission Ressources, Nature et Paysages, que vous présidez Madame PRIMAS et le "I" d’Industriels que nous retrouvons dans l’acronyme du SPI. Nous souhaitons montrer ainsi que tout est lié.

Sophie PRIMAS – C’est ce que je disais. Nous ne sommes pas dans des silos et tout est entremêlé. Maintenant, je voudrais donner la parole aux témoignages et je vais commencer par appeler Monsieur TISSIER, s’il veut bien, qui est Conseiller général, premier maire adjoint de Maurecourt et qui va nous parler de son expérience de collectivité territoriale sur l’appréhension des paysages et comment nous les prenons en compte.

Témoignages sur la prise en compte des paysages

1. Témoignage d'une collectivité territoriale

Bonjour à tous et merci de votre attention. Dans cette présentation, j'ai souhaité mettre en évidence que la biodiversité contribue à la construction du paysage, par exemple des morphismes – que nous avons vu tout à l'heure dans la présentation de l'Atlas du Paysage (végétation, faune etc.).
Le paysage c'est une harmonie qu'il faut préserver dans une atmosphère consensuelle.

Je prends toujours la petite courbe pour démarrer quand je parle de biodiversité. Elle montre les dangers du mitage.

Nous voyons des petits carrés associés en damiers.

Nous voyons que, quand toute la superficie est mitée, avec des constructions un peu dans tous les sens, que cela entraîne une forte diminution des habitats destinés aux espèces,

Cela influera forcément le paysage puisque, si les espèces (faune et végétaux), ne sont pas là pour déposer sous diverses formes via divers modes des graines ou autres embryons de la vie le paysage s'appauvrit.

Si nous arrivons à une consommation organisée des habitats, nous limitons l'impact sur les espèces, de fait les atteintes sur le paysage sont moins importantes.

De plus Les agriculteurs sont satisfaits puisqu'ils disposent de grandes surfaces agricoles d'un seul tenant. Je dirais que tout le monde est content.

La petite commune dont je vais parler est Maurecourt. Elle est située à la confluence de la Seine et de l'Oise. Elle s'insère dans un grand paysage puisque nous sommes à la confluence de l'Oise et de la Seine, avec en toile de fond une butte témoin datant de l'oligocène: l'Hautil.

.1 PLU, Berges, Equipements, Urbanisation, Biodiversité...début d'une aventure

Vous parliez des fonctionnaires tout à l'heure, j'ai eu la chance d'être épaulé par des fonctionnaires.

Je suis ingénieur dans l'industrie, le PLU n'était donc pas forcément ma tasse de thé lorsque j'ai pris en charge ma tâche d'adjoint à l'Urbanisme.

Effectivement, quand nous nous plaçons dans l'écoute vis-à-vis des personnes dont c'est le métier, nous pouvons arriver à faire les choses dans un certain ordre qui sont bénéfiques pour la ville.

Je dis cela autant pour les fonctionnaires de l'Etat que nous avons rencontrés, que pour les fonctionnaires du Conseil général avec lesquels nous avons travaillé.

Déjà, on nous a informés qu'il était souhaitable :

- D'identifier les zones de travail ;
- De comprendre le territoire bien au-delà de ses limites communales si nous souhaitons traiter le paysage et les corridors de biodiversité. En effet cela revient à mettre en connexion une partie des territoires propres à la vallée de la Seine et de l'Oise avec le Vexin (débouché naturel pour la grande faune).

Nous avons donc :

- organisé les zonages en conséquence.
Il est vrai que lorsque nous avons la chance d'avoir un village où toute une partie de l'urbanisation est « lovée » dans un seul secteur et que les grands espaces naturels sont libres, il est plus facile de concilier gestion de l'espace et urbanisation.
Nous avons donc densifié la zone urbaine. Quand je dis densifier c'est densifier pas congestionné, le terme densifier est aujourd'hui, un peu sujet à équivoque
Dans un même temps puisque nous avons la chance de posséder des espaces ouverts, fruit de l'histoire il importait de les préserver et de ne pas, les obstruer avec des constructions.
C'est ce qui nous avait été conseillé de faire dans le cadre de la loi SRU par ailleurs ;
- Marier l'environnement et l'aménagement. Effectivement, bien réussir un projet de paysage, bien réussir un projet de biodiversité c'est arriver à marier tous les acteurs ensemble. Il ne faut pas travailler les uns contre les autres sinon cela commence à devenir très compliqué.

Puis une fois toutes ces séquences identifiés, nous avons arrêté l'idée de mettre en œuvre une gestion foncière prudente.

Quand les choses démarrent, il est parfois très difficile de revenir dessus.

Les berges de l'Oise étaient dans un état assez détestable.

Là, nous voyons un ancien chantier naval en ruine tout à gauche, des dépôts sauvages de voitures, etc. La disparition de tout cela était souhaitée par la population qui souhaitait que la ville remette de l'ordre sur ses berges.

Nous avons lancé un diagnostic écologique sur le conseil de la Région Ile-de-France. Cela a abouti à certaines actions.

On nous a conseillé d'assurer le développement des espèces, d'améliorer la biodiversité sur les berges, d'accueillir et de communiquer auprès du public.

Ce sont les grands items qui nous ont été donnés pour que les gens puissent profiter de la nature, du paysage et que la biodiversité ne s'en porte que mieux.

Ensuite, on nous a aussi conseillé de bien analyser les schémas de niveaux supérieurs. Dans ces derniers, paradoxalement, qui sont réalisés très souvent sous couvert des élus mais auxquels les fonctionnaires participent énormément, nous trouvons quand même beaucoup de bon sens. Quand nous prenons le SDADEY, le SDRIF et d'autres schémas comme le SRCE nous voyons que tout cela converge, que les couloirs de biodiversité sont aux mêmes endroits. Ce qui n'est pas surprenant quelque part. Nous le verrons rapidement dans les diapositives. On nous a dit que cette réunion était sous l'égide de l'amour et de la raison, nous allons continuer entre le paysage et biodiversité !

Ici des intitulés ENS-PRIF.

Les berges et nos corridors écologiques nous paraissent importants à préserver en termes de biodiversité et de paysage (c'est lié).

Il existe des dispositifs permettant de le faire : les dispositifs d'Espaces Naturels Sensibles qui sont départementaux (CG 78) et des PRIF (Périmètres Régionaux d'Intervention foncière) qui sont régionaux Région IDF). Nous avons essayé d'utiliser.

La mise en cohérence du projet de ville avec les attendus listés dans le diagnostic précité est une étape importante. Il ne faut jamais mettre l'écologie d'un côté et la vie urbaine de l'autre : tout cela va bien ensemble.

Un scientifique qui nous a quitté il n'y a pas longtemps, Robert BARBAULT qui travaillait au Museum d'Histoire naturelle disait qu'il fallait faire équipe avec la vie et toutes les vies. Si nous voulons arriver à avoir un projet de paysages, un projet bien abouti au niveau de la ville, il faut discuter.

Le lancement d'une politique d'acquisitions foncières sur les secteurs stratégiques. Effectivement, si nous maîtrisons le foncier, tout va mieux. Si nous ne maîtrisons pas, c'est difficile.

La recherche de partenaires financiers, entreprises et partenaires institutionnels. Là, nous avons réussi aussi à faire des petites choses là-dessus. Nous allons continuer.

.2 Au commencement...diagnostic écologique PLU...et trame bleue

Les conclusions de Biotope, l'agence que nous avons retenu pour faire l'inventaire avait mis en évidence que nous étions situés à la jonction de deux habitats, sources d'espèces :

- la rivière de l'Oise, que nous appellerons une trame bleue ce dont vous êtes avertis ici, je pense ;
- la colline de l'Hautil, avec sa partie boisée.

Soit une connexion de deux trames : une verte et une bleue, ce qui est généralement riche en diversité et qu'il importait de préserver. Dans la réflexion que nous avons eue pour élaborer notre PLU cela a été un point important.

Le SDRIF de 1994 – vous en avez parlé je crois – c'est la version pyjama c'est bien cela ? Le pyjama rayé de 1994 était assez redoutable. Nous voyons que sur la ville, il poussait très fortement à l'urbanisation.

Le SDRIF présenté en 2008 et validé en 2013, était moins ambitieux au niveau urbanisation. Cela nous a permis de rendre une trentaine d'hectares, à peu près, aux agriculteurs.

Ce que je souhaite ajouter, c'est qu'il sera peut-être plus difficile de préserver la biodiversité et les paysages dans l'avenir.

Je suppose qu'avec la crise qui dure les dotations seront plus serrées.

Lorsque nous avons acquis l'ancien chantier naval, nous l'avons racheté pour environ 100 000 € .

Avec les dispositifs d'aide que nous avons obtenus du Département et de la Région, nous sommes arrivés à un coût final d'acquisition pour la ville de 40 000 euros pour 4,5 hectares de rachat. Cela ne se débrouillait pas trop mal.

.3 Biodiversité, un projet transversal

Pour revenir les schémas, vous vous rappelez le chantier naval ou nous avons vu des dépôts de voitures, des bâtiments altérés, une zone polluée. En reprenant, postérieurement, les propositions du SDAGE nous voyons que celles – ci recommandaient :

- de diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques. C'est ce que nous avons réalisé quand nous avons rasé les bâtiments de l'ancien chantier naval puisque nous avons dépollué toute cette zone,
- de protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Nous avons mis un dispositif ENS sur les berges de l'Oise, avec le Conseil Général de manière à pouvoir protéger ces champs captants qui sont des champs captants potentiels. Peut-être ne seront-ils jamais utilisés mais ils sont bien figés aujourd'hui ;
- de protéger et restaurer les milieux aquatiques humides.
C'est une très grande aventure qui est consensuelle aussi.
Nous avons un club de football dans le village qui patauge dès l'hiver puisque les terrains sont situés en proximité du bief de l'Oise.
Par forte pluie, l'eau remonte dans le bief, puis s'infiltre dans les terrains. Les gamins ne peuvent plus jouer pendant trois ou quatre mois parfois
Il a fallu expliquer au club que, pour éviter cela, il fallait construire les terrains de foot dans un secteur plus élevé, par ailleurs cela offre une très belle opportunité de restaurer l'ancienne noue de l'Oise. C'est ce que nous voyons sur la diapositive (pointillés verts). Nous allons donc substituer aux terrains actuels deux terrains situés sur une zone topographiquement plus élevée.
Nous retrouverons ainsi une zone semi-humide, ce qui est excellent pour la biodiversité et très agréable pour les promeneurs.
Les footballeurs auront enfin des terrains, dignes de ce nom. Ainsi, toujours dans le consensus, nous arrivons à faire évoluer dans le bon sens les paysages, la biodiversité et la vie sociale ;

- nous ferons aussi plaisir à Monsieur le Préfet puisque nous rendrons de la capacité à la zone d'extension des crues. A nos voisins situés en aval puisqu'ils auront moins d'eau chez eux. Nous arrivons donc à répondre un peu à toutes les demandes.

.4 Trame bleue – Berges et corridors, application des recommandations du SDAGE – coups d'œil

Précédemment nous avons vu des baraquements construits sur les berges, etc. tout cela étant d'embâcles : en cas de crues c'est dangereux, vous avez « des corps étrangers » qui se baladent sur la Seine. Ce n'est pas souhaitable. Nous avons régler tout cela.

Là, ce sont toutes les actions préconisées dans le SDAGE qui sont présentées. Nous allons traiter la 15, la 18. Nous en traiterons bien d'autres.

Tout cela est important. Il est vrai que ce SDAGE nous aide bien puisque nous nous interrogeons et nous nous disons parfois : « finalement, il y a un truc que nous n'avons pas fait là. Nous pourrions le faire et cela fera avancer les choses ».

Quand nous regardons les photos présentés en bas de page (le carré d'en bas) – Nous visualisons une photo en noir et blanc (nous ne voyons pas grand-chose d'ailleurs) – qui montre la construction du chantier naval et là aujourd'hui (les deux autres en couleurs) une fois que la friche a repris.

Tous les arbres que vous voyez-là ont poussé depuis la fermeture du chantier en 1986.

Cela a été un point fort de notre démarche, une démarche poussée par ailleurs par un technicien du Conseil général.

Je me rappellerai toujours « qu'allez-vous faire » dit-il en regardant le site. « Nous rasons tout et nous recommençons ». « Vous n'allez quand même pas faire cela ? »

« Ah bon ? Pourquoi ? » « Il y a du vivant là-dedans, il faut faire un diagnostic écologique sinon tous les animaux se retrouvent SDF ». Nous l'avons écouté. Nous avons suivi ses conseils et, finalement, nous sommes arrivés à quelque chose qui est un peu mieux. Nous verrons plus loin.

Voici la cale de mise à l'eau, les treuils qui occupaient le terrain.

Derrière la cale de mise à l'eau, vous le voyez, nous avons désormais une frayère à poissons : nous en avons même fait deux.

Nous avons de gros bateaux bons pour le déchirage, ils sont partis.

Les promeneurs retrouvent ainsi une promenade agréable. Les treuils, poulies de toutes sortes, les bâtiments ont laissé leur place à de nouveaux locataires.

(sur la photo) Comme nous avons des frayères, forcément, le héron vient.

.5 Les corridors – trame bleue, trame verte – dans les grands espaces

Dans cette recherche de perfection vers le paysage, la partie urbaine est très, très importante. Voyez les deux flèches rouges qui vont de l'Oise jusqu'au bois de l'Hautil – le bleu c'est l'Oise, le vert c'est le bois de l'Hautil – c'est le dernier corridor qui reste entre l'Hautil et l'Oise. Nous avons vraiment une volonté très forte de le préserver Si cela avait été supprimé cela aurait été vraiment dommage. Quand nous regardons le corridor de l'Oise et que vous regardez l'Hautil, c'est magnifique. Magnifique vraiment.

.a Une étude du paysage (CAUE 78) qui met en évidence le territoire et sa continuité vers le Vexin

Les séquences de paysage, nous y sommes enfin. Voici donc la butte de l'Hautil à gauche : nous voyons la Seine, l'Oise, la butte de l'Hautil qui date de l'oligocène (entre 30 et 23 millions d'années avant notre ère). Là, nous retrouvons la coiffe boisée de l'Hautil : c'est ce que décline le schéma en perspective qu'a réalisé Monsieur ADAM du CAUE. C'est une grande séquence de paysage.

En deux, nous retrouvons le bas des coteaux : friches de vergers puisque, sur le secteur de Maurecourt – sur tout le secteur Ile-de-France d’ailleurs – les coteaux abritaient énormément de vergers, antérieurement c’était de la vigne. Nous le verrons plus précisément après.

Nous retrouvons, des endroits atypiques – une ferme posée comme cela, on se demande pourquoi.

Le 4, nous retrouvons la noue de l’Oise. Le 5, les berges de l’Oise et la ripisylve.

C’est vraiment une analyse du paysage qu’avait fait pour nous le Conseil général, par l’intermédiaire du CAUE.

Je dis toujours à Monsieur ADAM : « je suis né là quasiment. Je suis né dans le village d’après. Je n’avais jamais vu le paysage comme cela au bout de 50 et quelques années ».

Comme quoi, quand un architecte est là pour vous montrer les choses, comme les techniciens du Conseil Général, de l’Etat, de la Région sont là pour montrer d’autres choses, il est vrai que nous arrivons à poser un autre regard sur l’espace.

.b ...ainsi que la corrélation entre la végétation et la nature des sols. Lors du lancement du prochain inventaire (2011), nous lancerons une cartographie des espèces résidentes

Nous avons une vue de la forêt de l’hautil. Nous nous apercevons, effectivement, que ce qu’il y a dessus est très dépendant de ce qu’il y a dessous. La forêt, est située sur une zone de sables et de meulière.

La ferme dont nous nous demandions ce qu’elle faisait là, Notons qu’il y a à cet endroit une zone d’argile verte sur laquelle il y a des pâturages et une mare. C’est là que les gens se sont installés. Tout cela est très logique.

La partie 3 est composé de loess principalement. Ce sont des terres à céréales. Nous retrouvons du blé et ainsi de suite.

Plus bas, nous retrouvons des coteaux calcaires. Dans les temps anciens, il y avait environ 110 hectares de vignes.. Ce sont ensuite devenu des vergers principalement et, aujourd’hui, des friches puisque, malheureusement, il n’existe plus beaucoup de cultures maraîchères par chez nous.

Dans le bas, où il y avait les alluvions modernes, nous retrouvions autrefois les zones de prairies pour les animaux.

Nous nous apercevons, finalement, que l’homme contribue beaucoup au paysage puisque ces friches ont été plantées, cette ferme, ces prairies ont été aussi organisées pour l’homme.

ENS et PRIF deux dispositifs qui nous permettent de pérenniser les trames vertes et bleues, de les cogérer avec des soutiens logistiques et financiers et de préserver les espaces agricoles

Nous avons encore pas mal de friches de vergers. Pour la faune, c’est autant de passages quand elle descend vers l’Oise : quand c’est sec tout en haut.

Tout cela a été maintenu.

Au printemps, cela donne des choses assez intéressantes parce que tous les arbres fleurissent : les Maurecourtois, sont vraiment ravis de voir tout cela.

C’est notre village qui a un peu la forme d’une tortue que nous voyons en haut. Plusieurs ENS ont été arrêtés : 110 hectares sur le haut du plateau, sur les berges de l’Oise dont nous avons réaménagé une douzaine d’hectares et un petit val, une toute petite compression sur lequel nous avons pris un ENS de 5,5 hectares.

Et là, en rayé, c'est la zone de PRIF qui couvre tout l'ensemble. Ce que nous voyons en-dehors des zones rayées c'est toute la zone urbaine que nous continuons à densifier mais qu'il faudrait densifier avec raison. Bien qu'étant vert, la Loi Duflot ne me va pas puisque, effectivement, les objectifs qu'on vous donne et le niveau de pénalités pousse vraiment à faire n'importe quoi. Il faut se calmer avec cela. Nous ne pouvons pas décréter l'urbanisation et la forcer à coup de pénalités associées. C'est vraiment dommage.

Le paysage est très, très important pour la vie de tous. Il est vrai que nous aimons bien vivre où il y a un beau paysage. Une loi dit que : « *le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations: dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ...* ». C'est vrai. Il est vrai que nous avons des gens qui ne sont pas riches, qui ont le minimum vieillesse. Pourquoi ne veulent-ils pas quitter leur village ? Parce qu'ils sont là. Ils ont leur paysage, leur rythme et sont bien comme cela. Je pense vraiment qu'il faut préserver ces paysages.

.c Cartographie des paysages – SDADEY – SDRIF – PPRI

Nous ne commentons pas la dernière, bien sûr. C'est pour dire que les services de l'Etat travaillent bien, les autres aussi puisque j'ai repris tous les schémas, j'ai regardé et, effectivement, les continuités étaient toutes aux mêmes endroits.

.d trame verte en milieu urbain : chemin de la Ville de Paris

Ce qui est important même dans l'urbain, c'est d'essayer d'arriver à consommer le moins d'espaces naturels possibles. C'est un jeu auquel se plient de nombreux Maires puisque, moins nous avons de routes, mieux c'est puisque moins cher à entretenir.

Nous avons une très forte demande des parents des enfants d'avoir tous les lieux d'équipements dans un même endroit, de façon à ce que, quand ils avaient plusieurs gamins, ils puissent les disperser dans les équipements idoines sans passer leur vie en voiture.

C'est un élément qui compte d'arriver à bien fixer la zone d'équipements dans le centre d'un village quand c'est possible.

Comme je disais tout à l'heure, quand le coup est parti c'est trop tard.

Cela nous a permis de faire des économies de voiries et de parking (moins d'artificialisation et moins de dépenses).

Ils tournent toute la journée quasiment. Il faut vraiment faire attention à la partie urbaine et ne pas disperser les constructions partout.

.e Trame verte – trame bleue : chronologie et méthode

Je ne la commente pas non plus, ce sera long. La révision du PLU a été commencée en 2002. Nous sommes en 2014 : il s'est passé 12 ans.

Je crois qu'avant que nous n'arrivions à un projet à maturité, il y aura au moins huit ans de plus. Quand on travaille sur le paysage – Jean-François doute – il est vrai que nous sommes à 20-25 ans : ce sont des temps très longs.

Je vous remercie de votre attention.

Sophie PRIMAS – Merci infiniment. Ne vous sauvez pas, je suis sûre qu'il y a des questions. J'ai peut-être une première question qui est toujours celle que les élus se posent : comment avez-vous partagé ce projet avec les habitants de Maurecourt ? Ils ne comprennent pas toujours ce que nous faisons.

Joël TISSIER – Absolument. Je dirais que là c'est un peu le métier d'élu. Le métier d'élu est d'écouter les gens pour essayer de satisfaire tout le monde. Si nous partons sur un projet strictement écologique, celui qui aime bien le football, celui qui aime bien la fête ne comprendra pas. Si nous arrivons à avoir un maire très présent dans la ville, qui discute beaucoup avec les habitants nous nous apercevons que beaucoup de choses passent, finalement, sans qu'il n'y ait de levée de boucliers. C'est un petit peu la stratégie que nous avons prise. C'est un village qui vit beaucoup, qui a beaucoup de fêtes et cela fait que les gens sont relativement de bonne humeur : cela ne se passe pas trop mal. Ce n'est pas plus compliqué que cela mais c'est terriblement dur à faire.

Sophie PRIMAS – Cela prend un peu de temps.

Joël TISSIER – Voilà, cela prend un peu de temps.

Sophie PRIMAS – Quels ont été les freins que vous avez identifiés ?

Joël TISSIER – C'est long. Par exemple, les acquisitions foncières. Nous avons un chantier naval en liquidation. Nous avons commencé à en parler en 1995, avec le liquidateur qui n'était pas pressé de liquider puisque c'était en zone NA auparavant et que nous ne voulions pas le lui racheter au prix qu'il demandait. Cela a été très long. Très, très long. Là effectivement, nous voyons qu'au niveau des textes législatifs il existe quand même des manques. Quand nous prenons des déclarations d'utilité publique, nous rentrons dans des phases interminables. En contentieux c'est pareil. Ce sont les principaux freins. Autrement non : nous avons vraiment été bien aidés par tout le monde. Il faut le dire quand cela va bien

Sophie PRIMAS – Y a-t-il des questions dans la salle ? Des questions particulières, ou des remarques, ou des partages d'expérience ? Merci beaucoup. Merci infiniment.

Nous allons passer au deuxième témoignage, qui est celui d'un industriel.

2. Témoignage d'un industriel

Jean-Baptiste ARTRU – Je vais me mettre dans un coin de la salle.

Sophie PRIMAS – Pourquoi ?

Jean-Baptiste ARTRU – Parce que je vais vous faire un aveu, j'ai été contact par le SPI, Myriam BENSAAD présente, en disant : « êtes-vous partant, cette année, pour éventuellement intervenir sur le paysage ». Sujet passionnant mais pouvant être assez polémique. Je le constate d'ailleurs, je suis venu seul. Je vous propose de l'indulgence et je vais, dans un temps assez limité j'imagine, évoquer l'appréhension des paysages dans notre métier d'exploitant de carrières. Je suis Jean-Baptiste ARTRU. Je travaille chez Lafarge en tant que Responsable Foncier Environnement.

Il est vrai, le paysage des carrières notamment a fait débat et fait peut-être encore débat. Je ne suis pas venu pour convaincre qui que ce soit. Je suis juste venu pour témoigner de la prise en compte des paysages.

Sophie PRIMAS – Monsieur ARTRU, n'attendez pas d'être pendu avant la fin de la soirée.

Jean-Baptiste ARTRU – Oui, j'ai une famille...

Sophie PRIMAS – Nous sommes dans une instance de dialogue. C'est l'objectif même du SPI : tout le monde peut s'exprimer. Je crois que votre témoignage est extrêmement intéressant. Ce n'est pas tout à fait anodin, tout à l'heure quand je parlais de plusieurs générations sur les paysages, je pensais à votre intervention puisque, effectivement, votre métier est de faire des entailles à ces paysages de façon importante. Mais vous nous montrerez comment on peut travailler dans la durée j'imagine.

Jean-Baptiste ARTRU – Merci beaucoup. Je suis rassuré : je me rapproche. Le paysage est un enjeu majeur pour tout le monde parce que nous sommes tous sensibles à la beauté des paysages. Même quand nous travaillons dans l'industrie, nous y sommes quand même sensibles.

.1 Aspects réglementaires

Rapidement, un aspect réglementaire. D'abord, cela va vous surprendre mais je crois que nous sommes une des premières professions à avoir pris en compte le paysage, en tout cas d'après l'aspect théorique et réglementaire. En 1970, l'Etat a légiféré pour imposer à tout exploitant de carrières une remise en état. C'était quand même relativement pionnier à l'époque puisque, exploitant d'une raffinerie, d'une usine, vous pouviez très bien la laisser telle qu'elle, laisser des carreaux cassés, en revanche les carrières ont été les premières à faire l'objet d'une obligation de remise en état.

Très rapidement, bien entendu depuis 1970 du chemin a été fait et, d'un point de vue réglementaire, les études d'impact comportent un volet paysager qui s'est étoffé au fil des temps : nous verrons comment. Non seulement ce volet paysager mais un plan de remise en état. Il faut un plan guide pour se projeter, pour avoir un outil de prospection, un peu comme l'Atlas des Paysages toute proportion gardée, d'avoir le paysage futur.

.a *Plan de remise en état 1987*

J'ai trouvé, dans nos archives de 1987, un plan de remise en état. Je ne sais pas comment mes prédécesseurs arrivaient à tenir pendant une demi-heure, devant un Conseil municipal, pour vendre leur projet. Ils ont été remarquables.

.b Plan de remise en état 1993

Un peu plus tard, la couleur est arrivée. On découvrait un calque avec la trame et nous faisons de grands aplats.

.c Plan de remise en état 2010

En 2010, nous commençons à être un peu plus fouillé et à avoir une évolution, non plus avec des formes très géométriques mais des formes plutôt sinueuses. Nous commençons à raisonner de manière plus fine et nous sentons la patte d'experts et de conseillers qui sont venus nous assister et nous éclairer.

.d Plan de remise en état récent, échelle plus large

Là, un plan de remise en état plutôt à l'échelle d'une boucle. Ce n'est pas, encore une fois, un Atlas des Paysages mais nous prenons du recul. Nous avons appris, auprès des paysagistes et des services de l'Etat, à traiter le paysage dans son ensemble et à ne pas rester centré sur un point particulier.

.2 Retour d'expérience

En fait, il s'agit plutôt de méthodologie. Rassurez-vous, deux diapositives de textes : il n'y en aura pas beaucoup plus.

.a Une vision évolutive du projet dans le temps et l'espace

Simplement pour vous dire que la vision évolutive du paysage est très importante en France. Je sais qu'effectivement les paysages naturels et les très beaux paysages ont besoin d'être protégés. Ceci étant, comme vous disait à l'instant Monsieur le Maire adjoint de Maurecourt, le paysage est quand même souvent la marque de l'homme. Il faut quand même accepter aussi une certaine évolution du paysage. Je vous fais grâce de diapositives montrant l'évolution du paysage des boucles de la Seine, près de Mantes, vous seriez surpris : la surface boisée il y a 100 ans était deux à trois fois moins importante. Il y avait beaucoup moins de végétation. Les quelques diapositives que nous avons vues à Maurecourt le montrent aussi d'ailleurs : nous avons aperçu quelques petites cartes postales, je suppose.

C'est particulièrement vrai pour les projets de carrières. Il est important, dans l'étude paysagère, de prendre l'état initial mais également le pendant l'exploitation et l'après. C'est important pour le chef des carrières parce que, à la différence de beaucoup d'aménagements, nous nous inscrivons dans la durée : une durée limitée mais une durée qui, néanmoins, n'est pas à l'échelle de quelques mois. Il y a des paysages urbains qui sont remarquables mais je dirais que, lorsqu'un promoteur immobilier fait un aménagement, un espace vert, il peut très vite engazonner et très vite restituer des abords très propres. C'est beaucoup plus difficile, quand même pour une exploitation.

Il faut donc prendre en compte cette dimension du temps et intégrer le phasage d'exploitation. C'est très important.

.b Le paysagiste, chef de projet

Pour nous, peu à peu, le paysagiste est devenu un chef de projet. Dans les années 1970, c'était un paragraphe, voire une demi-page – j'exagère un peu peut-être. Progressivement, quelques pages, puis des chapitres regroupés. Mais, il y a encore cinq, six ans, le paysagiste « rendait » son étude avec un exposé devant des élus, des parties prenantes mais il la rendait de manière juxtaposée comme des silos – nous en parlions tout à l'heure – aux côtés d'études sur l'eau, sur le bruit. En fait, notre rôle était de mettre en œuvre tous ces chapitres élémentaires et de cocher des cases.

Le paysagiste est devenu beaucoup plus que cela puisque c'est la personne qui prendra en compte toutes les facettes d'un dossier. Il a, bien sûr, cette compétence et cette expertise de paysage. Il est là pour réfléchir et trouver le meilleur parti en termes de remise en état. Il est là surtout aussi pour intégrer tous les autres aspects de l'exploitation. S'il n'y a pas cela, pour nous il n'y a pas de cohérence. Je l'ai vécu : il est vrai que nous avons beaucoup de situations héritées, historiques. Il est très difficile de recoller des morceaux anciens quand il n'y a pas eu cette anticipation et cette vision large mais qui ne constitue pas seulement le paysage : également l'écologie et d'autres aspects industriels.

Pour le vivre assez souvent, je peux vous dire que les parties sont très opposées. Un paysagiste n'a pas forcément du tout la même lecture qu'un hydrogéologue. S'il n'a pas cette dimension de mettre en scène, de mettre en musique l'ensemble des bureaux d'études, nous perdons énormément en termes de finesse et nous nous exposons à des surprises dans cinq, dix ans.

.c L'exploitation et le réaménagement sont progressifs et coordonnés

Un petit schéma pour illustrer la réflexion d'un paysagiste quand il se projette un peu au moment de l'exploitation. Un maître mot de l'exploitation de carrières est d'essayer d'avoir une exploitation et un réaménagement coordonnés. Cela demande de réfléchir dans le temps et dans l'espace. C'est très schématique : en fait, dans le détail, c'est assez compliqué.

.d La concertation est essentielle

Il est évident que la lecture des paysages ne peut pas être seulement celle d'un paysagiste qui a réussi à convaincre notre société. Il faut absolument qu'il y ait un minimum de vision partagée du paysage. Cela nécessite d'aller au-devant des parties prenantes, d'initier ou provoquer des réunions, de laisser chacun s'exprimer sur des guides pour améliorer et essayer de trouver un *consensus*. Personnellement, je pense que le *consensus* parfait n'existe pas ou est très rare. Quand il existe tant mieux. Nous avons des enjeux qui ne sont pas opposés mais qui ne sont pas toujours parfaitement conciliables et donc le paysagiste essaiera de satisfaire, le plus possible ces parties.

.e ...aussi lors des visites

Des visites également. Il est important de prendre un chevalet, un plan et d'interroger les scolaires (là, ce sont des scolaires) : que pensez-vous du paysage ? Qu'y a-t-il à améliorer ? De les faire dessiner. Là aussi, c'est enrichissant parce que nous pouvons avoir une bonne source d'inspiration. Plus on ouvre son site, plus on a la chance d'intégrer des choses que nous n'avons pas vues au départ.

.f Implication des équipes sur le terrain

Je n'aurai pas beaucoup de diapositives. En fait, un certain nombre de bonnes pratiques se sont développées, à savoir de travailler dans des formes douces, de planter des espèces qui ne sont pas exotiques mais indigènes, d'utiliser des haies paysagères. Ce n'est pas forcément une belle photo mais justement, je l'ai fait un peu exprès. C'est une photo intermédiaire qui montre quel est l'état intermédiaire d'une sablière lorsque nous avons travaillé des cheminements de piétons, des formes douces d'îles pour pouvoir faire nicher les sternes et les petits gravelots.

.3 Deux exemples de réaménagement paysager : la carrière de Guerville-Mézières et la carrière de Guernes

Je souhaiterais prendre deux exemples rapidement, qui sont assez différents l'un de l'autre : l'un d'une carrière de roches passives et l'autre d'une carrière alluvionnaire pour vous montrer comment nous avons essayé de prendre en compte le paysage.

.a Carrière de craie de Guerville-Mézières : comment réaménager le site ?

Première photo, la carrière de Mézières-Guerville : un front de taille de 120 mètres de haut, 300 mètres de large, 2 kilomètres de long. 120 mètres de haut, ce ne sont pas les tours de Porcheville mais c'est le premier étage de la Tour Eiffel. C'est assez drôle parce que, quand on fait travailler des paysagistes, en consultation nous avons parfois des avis très divergents.

Nous avons travaillé – je ne l'ai pas connu mais j'ai cela dans mon bureau – avec Alain MAZAS, l'auteur de l'Atlas des Paysages précédent. Alain MAZAS nous avait dit : « d'un côté conserver la monumentalité des lieux, face à la Centrale de Porcheville, face à ce couloir puissant de la Seine et garder les fronts rectilignes. Ne touchez à rien et implantez des bâtiments en contre-bas des fronts ». C'était à la fin des années 1990 mais il y a eu un effondrement entre temps et le parti paysager a changé.

Il n'est pas évident de traiter un paysage sur des masses puissantes. Le parti qui a été choisi, concerté avec les collectivités à l'époque, en plan, a été d'édifier trois terrasses mais je vais passer la diapositive suivante peut-être. Un point important que je n'ai pas développé c'est : le paysage, très bien, mais vous devez toujours concilier plusieurs enjeux, je l'ai dit tout à l'heure. Il est très rare, dans un projet de carrière que nous ayons seulement un aspect paysager à traiter. Il y a x aspects. Dans le cas de la carrière de Guerville-Mézières, il s'agissait d'éviter des effondrements, des glissements successifs et donc, il fallait constituer une butée. Nous avons donc, quand même, un certain nombre de contraintes. Nous n'avons pas toujours le choix du parti paysager le plus simple, pratique, avec des croquis.

Le paysagiste de l'époque a choisi un motif assez géométrique en disant : « écoutez, vous êtes « condamnés » à combler partiellement cette carrière. Vous allez réduire le front de taille dans sa verticalité. Conservez le caractère anthropique des lieux par de grandes structures linéaires, des grandes terrasses ». C'est ce qui a été retenu à l'époque, qui a été autorisé : trois grandes terrasses sur 1,5 kilomètre de long. Travail que nous sommes toujours en train de réaliser année par année. Cela donne à peu près ceci mais là c'est provisoire. C'est en cours. Ce n'est pas fini. Il y a la marque des pistes parce qu'il faut monter des matériaux et l'autre côté, l'aspect final des lieux.

Ce qui est intéressant c'est de voir, finalement, que chacun a sa perception des lieux. Je sais que, pour avoir fait visiter souvent cette carrière, beaucoup me disent : « mais attendez, c'était bien mieux quand cela faisait 90 mètres de haut ». Quand nous avons des personnes habitant Porcheville : « non, au contraire, nous ne voulons plus la voir ». Il est extrêmement polémique et extrêmement difficile de trouver une même perception du paysage par les habitants.

Je prends un autre exemple. 1996 : la diapositive est ancienne. C'est une diapositive d'une photo : voilà l'état de la carrière en 1996. Elle était encore en exploitation de craie : je n'ai pas précisé que c'était de la craie qui partait par barges à Cormeilles-en-Parisis. En 2014, vous voyez que cela s'est comblé un peu. Nous sommes en train de faire un mastaba avec un certain nombre de terrasses progressivement. Nous allons de l'est vers l'ouest.

Aujourd'hui, quand je fais visiter la carrière par la Commission locale d'information et de suivi, on me suggère de changer le traitement paysager. Je voulais vous dire qu'il nous arrive assez souvent – non pas d'être des girouettes – de nous remettre en cause et de changer le parti de remise en état. Ce n'est pas un virage à 180 degrés mais c'est de se dire : « finalement, le paysagiste n'avait peut-être pas vu les choses exactement. Il nous a fait des croquis où les terrasses étaient blanches comme le reste de la falaise. La végétation fait que c'est différent et nous avons des contrastes de couleurs importants ».

.b Carrière de Guernes

Deuxième exemple rapidement : la carrière de Guernes. Je n'ai pas la photo de 2004 au moment où nous n'avions pas encore ouvert la carrière. Est-ce que vous la voyez ? La carrière de Guernes, 17 hectares, des matériaux alluvionnaires à destination du bâtiment et du génie civil : 3 millions de tonnes.

2006, nous voyons que la carrière a commencé. Elle a commencé il y a deux ans, soit en 2004. C'est une vue d'avion mais, en fait, c'est un peu la vue que nous voyions de Roleboise. Je ne sais pas si vous connaissez le point de vue désigné, par Monsieur JANNIN, dans l'Atlas des Paysages : il y avait un point panorama. Il est évident que l'impact paysager est : que faire pour masquer l'empreinte d'une exploitation si ce n'est de travailler, comme je l'ai dit tout à l'heure, phase par phase. Déjà en 2006, 3 hectares avaient déjà été remis en état, remis en culture.

Je passe directement à la diapositive 2014. La carrière est exploitée et il est difficile, aujourd'hui, de voir la marque de l'homme. C'était en juin 2014 : nous voyons deux empreintes. Nous voyons une frayère qui était toute minérale il y a deux ans, qui se végétalise de manière importante : ici vous voyez la frayère. Aujourd'hui, très clairement, quand je vais voir le responsable de la corniche, il me dit : « j'étais dans un état d'esprit très polémique et très opposé en 2006. Maintenant, je reconnais que vous avez réussi, phase par phase, à revenir à un paysage qui convient ». En l'occurrence, nous sommes revenus au paysage d'origine. Nous sommes revenus, au centimètre près, à la cote d'origine. Cela a supposé un comblement de la carrière.

.c Amélioration architecturale : Port Saint Victor

Cela n'a absolument rien à voir mais je me suis dit que nous n'allions pas parler que de carrières. Nous sommes un exploitant de carrières mais aussi de centres de traitement de recyclages, de valorisation de matériaux. Et à Port Victor nous avons considérablement amélioré l'état des lieux, le long de la Seine grâce à l'architecte-paysagiste. Aujourd'hui, nous avons des bâtiments, des silos qui s'intègrent très bien dans le paysage. C'est la version architecte, je n'ai pas de photos d'aujourd'hui mais c'est exactement cela. Aujourd'hui, nous sommes capables de faire circuler des piétons le long de notre installation et nous avons réduit par quatre l'emprise au sol. Nous n'avons pas trop le choix non plus : les berges de la Seine sont des lieux de vie, comme nous le disions tout à l'heure. La vie est très importante.

De très gros efforts ont été faits par d'autres sociétés le long de la Seine. D'ailleurs, ce n'est pas fini : il y a de gros investissements pour que les installations industrielles soient le plus possible intégrées dans l'environnement. Cela demande du temps. Je n'ai pas dit tout à l'heure que cette notion du temps et de la patience devient une qualité assez rare. Tout le monde est prêt à accepter un chantier de terrassement en ville parce qu'il est caché par des palissades, parce qu'il y a du logement derrière et parce que l'espace vert devant l'immeuble poussera très vite. La même patience n'est pas toujours rencontrée vis-à-vis de nos aménagements. Effectivement, quand nous avons besoin de plusieurs années pour réaménager, l'échelle n'est pas la même.

.d Améliorer un étang trop profond, trop géométrique : queue d'étang (zone humide, frayère) à Guernes

Nous pouvons passer cette diapositive. Nous avons vu la frayère.

.e Soyons modestes. Il n'y a pas de paysage réussi sans laisser du temps à la nature

Je ne veux pas raconter que nous sommes capables de se passer du temps. Il y a une amélioration. Si je vous montrais les photos du domaine original de Flicourt et ce qu'est devenu, aujourd'hui, une propriété de la région Ile-de-France, à Guernes ; si je vous montrais la photo de 1996, par rapport à celle de 2014, vous ne me croiriez pas.

Là, c'est un paysage de Flicourt. C'est le paysage de carrière mais moi, je le trouve beau. Le paysage donne de la profondeur. Il faut du temps. C'est aussi un paysage de la boucle de Guernes.

.4 Des axes de progrès à réaliser

J'en vois deux

- il faut faire comprendre le paysage en vue d'une meilleure exploitation. Je vous donnerais trois exemples ;

- la gestion du paysage mériterait un suivi. Là, je serai peut-être un peu suicidaire mais, en fait, j'appelle à une réforme réglementaire sur ce point. Je pense qu'en écologie nous avons fait de gros progrès parce que, au lieu de faire des suivis des études écologiques à la faveur de renouvellements, d'extensions, qui étaient espacés parfois de cinq, dix ans, depuis un certain nombre d'années – en tout cas chez nous – nous avons un suivi continu, pluriannuel très intéressant. Aujourd'hui, quand vous avez un dossier d'espèces protégées, vous avez dans l'arrêté d'espèces protégées, l'obligation de suivre un certain nombre d'axes en écologie : par exemple, les oiseaux, les reptiles, les chiroptères, les chauves-souris, etc. Vous avez donc quand même un suivi très régulier, ce qui manque, je pense, dans le paysage c'est l'accompagnement paysager pendant l'exploitation. C'est une suggestion. Aujourd'hui, à moins de faire travailler les étudiants, ou de prendre régulièrement des photos aériennes, des vues obliques, nous sommes finalement notre seul juge. Nous nous auto évaluons sans avoir, forcément, un œil extérieur.

.a Stocks de loin...à 300 mètres

Quelques exemples. Quand nous entrons dans un site, vous voyez, c'est à peu près propre. « Mais, quelle horreur ces tas que nous apercevons au fond ! Pourquoi avez-vous des sauterelles, les tapis qui montent vers le ciel ? Vous le faites exprès. C'est un massacre du paysage ». Quand nous nous rapprochons à 300 mètres, nous pouvons enfin expliquer pourquoi nous avons besoin de ces pyramides. Nous en avons besoin parce que nous avons une contrainte, ou un souhait : d'un point de vue énergétique nous souhaitons utiliser la gravité pour faire couler le sable dans des trappes et recueillir le sable sur les tapis roulants. Au lieu d'étaler les stocks sur une hauteur qui serait plus limitée, sur une surface – je n'ai pas fait le calcul – de 10 à 20 fois plus grande et qui occuperait de l'espace, nous utilisons cet art pour faire le sablier. A l'intérieur, vous avez un cône par gravité et nous avons des trappes qui s'ouvrent, par télécommande et qui permettent au sable de s'écouler d'un stock. Si vous n'expliquez pas, soit par un panneau à l'entrée du site, soit parce que vous ne faites pas de visites, les gens resteront, en VTT ou à pied, avec l'impression que vous faites des tas à 20-21 mètres horribles.

.b Faciliter l'acceptation de la présence, dans le paysage, d'un front de taille par un panneau d'explication

La même chose ici. Il s'agit de la Maison du Tourisme du Mantois. J'avais lancé, pendant quelques années, le principe de visites régulières de la Maison du Tourisme du Mantois. Cela s'est arrêté. Ce sont des personnes retraitées. Les personnes ne comprennent pas du tout pourquoi nous avons laissé un front de taille.

En fait, ils sont en train de regarder un panneau d'explication. Quand ils ont lu, écouté un certain nombre de choses, ils ont une vue différente des choses.

Il est vrai que nous pêchons souvent, dans notre métier, par le manque de panneaux pour faire comprendre le paysage, un peu comme pour les paysages industriels – vous le disiez tout à l'heure – qui sont difficilement accessibles. Du moins, l'extrait de film le disait : « nous ne les approchons pas ». C'est vrai. Il y a un énorme gisement de progrès pour permettre une circulation plus proche et explicative. Cela change. Cela pose d'énormes problèmes parce que, au lieu d'avoir un merlon, une levée de terre qui vous protège visuellement et de manière rustique, il faut accepter que votre merlon descende de manière harmonieuse, douce, un peu comme un dromadaire. Ceci dit, nous risquons d'avoir des reproches d'avoir une perception acoustique plus importante. Il n'est pas toujours évident de trouver de la compréhension de la part de tout le monde.

.c Faire accepter un contraste par de l'observation

J'ai pratiquement fini. Un contraste de couleurs. On nous dit souvent : « vos tas de sable c'est horrible ». Cela s'est un peu atténué depuis quelques années mais, à chaque enquête publique, ou à chaque Commission de suivi souvent : « c'est affreux. Vous êtes avec un paysage minéral, dans une boucle verte et vous opposez une couleur sable à quelque chose... C'est un corps étranger et cela n'a pas lieu d'être. Faites tout pour le faire disparaître ou le cacher ».

Quand vous approchez, avec un groupe et que, à la jumelle, sans effrayer les oiseaux, vous grossissez et vous apercevez des galeries avec des hirondelles, cela devient beaucoup plus intéressant. Du coup, je ne dis pas que le paysage est accepté mais il est un peu plus toléré. La compréhension me semble importante.

.d Mettre en valeur les points de vue paysagers : projet de table d'orientation à Mézières (initiative de l'association AIMER)

Là, c'est un peu une caricature de table d'orientation mais là aussi, beaucoup de personnes nous sollicitent pour faire des tables d'orientation légendées. Là aussi, quand nous pouvons expliquer les choses c'est une belle chose.

.e Donner à voir, à dessiner

Cela me semble important.

Je termine juste pour vous dire que c'est tout le paradoxe d'avoir cette image de banalisation de l'espace avec les carrières et, en même temps, d'être retenus dans le livre d'Arthus BERTRAND. Quatre, cinq vues du ciel sont consacrées aux sablières. C'est quand même assez paradoxal. Merci de votre attention.

Sophie PRIMAS – Merci beaucoup, Monsieur ARTRU. Ne vous sauvez pas. Je pense qu'il y aura des questions, des réactions. Le Maire de Moisson ne pourra pas ne pas réagir !

Daniel GOURIOU, Maire de Moisson – Nous avons travaillé, avec Monsieur ARTRU, sur l'exploitation de la carrière, sur son réaménagement. Nous avons travaillé pendant des années ensemble. Je rappelle que nous avons toujours eu de la concertation. Je suis souvent allé sur le site et nous avons vraiment travaillé en collaboration étroite. Aujourd'hui, je trouve que, dans la Boucle de Moisson, nous ne savons pas que des centaines d'hectares ont été exploitées, qu'il y avait du sable. Cela a bien été réaménagé. C'est parce qu'il y a eu collaboration étroite, une écoute, que nous avons pu échanger. Je voudrais dire que, pour moi, les carrières étaient d'abord quelque chose d'important pour nos communes au plan économique et, d'autre part, cela nous a laissé un beau paysage. Merci.

Sophie PRIMAS – Il est plus beau d'après Monsieur JANNIN.

Henri KALTEMBACHER – Sur la Boucle de Moisson, je tempèrerai un petit peu. Sous le contrôle de Vincent, un certain nombre de classements ont été effectués et il est vrai que, de temps en temps, nous voyons des résurgences, des envies d'exploiter à nouveau des carrières dans cette boucle sur lesquelles, pour l'instant, l'Etat est plus que frileux : nous le dirons comme cela, Monsieur.

Sophie PRIMAS – Je ne me mettrais pas au milieu !

Jean-Baptiste ARTRU – Effectivement, la Boucle de Moisson, quand on va sur la route des crêtes, je n'ai pas la même lecture que certains et je trouve cela harmonieux. Nous avons démantelé notre installation il y a deux ans : je m'en suis occupé. J'y vois un résultat heureux. Mais, il est évident que, dans le paysage, nous voyons des plans d'eau. Il faudrait être aveugle pour ne pas les voir. Nous voyons, dans la forêt de Moisson, des hauteurs de boisement très différentes, effectivement, suivant que cela a été exploité récemment ou non. Il existe des landes et un certain nombre de plantations ont été faites, à l'époque. L'ensemble, je le trouve très heureux. C'est mon avis. Après, quand on fait un zoom sur un secteur particulier, il est évident que nous trouverons des grands traits, comme c'était le cas il y a peut-être 20-30 ans ; nous trouverons une végétation qui ne se développe pas forcément à la vitesse souhaitée. Ce n'est pas le propos mais je vous remercie de ce témoignage.

Sophie PRIMAS – Je crois que c'était dans la Boucle de Moisson où j'ai été sollicitée par un des seuls pêcheurs en rivière, en eau douce. Cela vous fera sourire. Nous avons demandé de remettre en état, n'est-ce pas Monsieur. Vous aviez dépensé beaucoup d'argent pour fermer les plans d'eau. Du coup, les pêcheurs n'étaient pas d'accord puisque c'était des frayères à poissons de la Seine qui ne venaient pas avant et qui venaient maintenant. Je raconte bien l'histoire ? J'oublie quelques petits détails.

Daniel GOURIOU – Ce n'est pas un oubli. Cela ne vient pas de Lafarge. Ce sont des critères que nous leur avons imposé !

Sophie PRIMAS – C'est ce que je dis. Nous leur avons fait dépenser de l'argent pour respecter un certain nombre de critères prévus dans la remise en état du paysage. Aujourd'hui, cela va à l'encontre d'un besoin de biodiversité.

Jean-Baptiste ARTRU – Effectivement, c'est l'exemple parfait. Pour harmoniser les points de vue, il est extrêmement compliqué de faire revenir des organismes – que je ne citerais pas – qui nous imposaient une fermeture du plan d'eau. En même temps, certaines associations voulaient absolument s'appropriier les berges. Il faut savoir : voulons-nous une circulation ? Il fut un temps où nous avons proposé de faire une passerelle. Nous l'avions proposé de nombreuses années. Nous n'avons pas trouvé d'aboutissement. Je ne souhaiterais pas trop insister sur cette boucle.

Je voudrais dire aussi, parce que vous êtes élu de Maurecourt, qu'il existe des secteurs où je ne suis pas spécialement fier de notre aspect extérieur, parce qu'il est historique et il est très difficile de revenir. Je montrais l'exemple de la frayère. Je suis quasiment sûr qu'elle marche très bien, parce que d'autres l'ont dit pour moi, d'un point de vue écologique. J'aurais aimé que le raccordement aux terres agricoles, sur le côté, soit le plus doux possible. Mais, sur le plan foncier, je peux vous dire pour en avoir discuté avec des agriculteurs, il n'était pas question de descendre d'un centimètre la cote de son champ, même s'il avait le même sol. C'est très difficile, surtout quand vous n'avez pas la casquette d'un élu, ou des services de l'Etat, de raisonner les personnes en disant : « écoutez, je souhaite revenir sur les aménagements passés. L'étang de pêche classique, rectangulaire des années 1960, laissez-nous le rendre sinueux, redécouper les berges ». C'est souvent une bronca de personnes qui veulent garder le mètre carré pour avoir des subventions, etc. Ce n'est pas évident. Il est plus facile, aujourd'hui, de faire un paysage sur quelque chose de neuf que sur quelque chose d'ancien. Sauf à ce que la nature fasse son œuvre.

Henri KALTEMBACHER – Je ne vais pas rajouter au malaise de Monsieur ARTRU sur la Boucle de Moisson mais je me tiens à votre disposition, Monsieur le Maire, sur ce sujet. Effectivement, Monsieur ARTRU l'a expliqué. Il y a eu des évolutions règlementaires et surtout dans les modes de pensée autour du paysage et de l'exploitation des carrières. L'exemple de Guerville-Mézières en est un bon. Aujourd'hui, il ne viendrait pas à l'idée ni d'un exploitant, ni de l'administration, de laisser faire des fronts de taille de 120 mètres, sans les recouper dès le départ. Pour vous citer une petite anecdote, j'ai travaillé quelques temps dans les départements d'outre-mer, l'autre jour j'ai regardé une intéressante émission à la télévision qui retraçait l'histoire volcanique des Antilles. Cela m'a tout de suite intéressé. Et le magnifique exemple qui est arrivé tout de suite ce sont deux géologues distingués qui sont rentrés dans une carrière en disant : « voyez, c'est fantastique. Il y a un front de taille de 200 mètres qui retrace toute l'histoire géologique ». J'ai coupé la télévision à ce moment-là. En plus, c'était à peu près au temps où j'y étais. Il y a véritablement une évolution dans la prise en compte d'un certain nombre de choses.

La deuxième évolution majeure qui, effectivement là aussi, est relativement récente mais qui, de fait, se retrouve notamment dans les carrières – nous avons parlé de celle de Saint-Martin-la-Garenne – c’est le phasage d’exploitation et l’utilisation, dès le dépôt du dossier, du phasage d’exploitation pour rendre la carrière acceptable – il faut appeler un chat un chat – de se préoccuper du temps d’exploitation et pas uniquement du retour à la fin de la carrière. C’est extrêmement important en matière de vision et de gestion des choses. C’est quelque chose qu’exploitants et administration ont intégrée maintenant. Nous n’avons plus « d’horreurs » mais sur lesquelles nous continuons à travailler.

Le dernier point, mais Monsieur ARTRU l'a souligné, est une difficulté pour l'ensemble des parties prenantes d'ailleurs : nous avons toujours des points sur lesquels nous sommes toujours prêts à nous accorder parce qu'il y a un gros paquet d'équation. C'est bien sympathique : le calcul des écoulements, le calcul des choses qui sont relativement scientifiques et cela a toujours un pouvoir de séduction quelque part. Derrière, il y a effectivement des contraintes qu'il faut pouvoir gérer. Il n'y a pas forcément, en matière de paysage – je crois que Monsieur JANNIN ne dira pas le contraire – d'équations permettant de calculer ce que doit être un paysage. Des sensibilités s'expriment et, à ce moment-là – Monsieur le Maire vous l'avez dit – il existe des intérêts divergents, des visions divergentes, des gens attachés au paysage tel qu'il est, des gens qui voudraient le voir évoluer – en matière de paysage urbain c'est particulièrement vrai – et une réelle difficulté pour tout le monde (élus, services de l'Etat, exploitants) à définir effectivement ce qui est, quelquefois malheureusement, la moins mauvaise des solutions ou la meilleure, je ne sais pas. Mais globalement, c'est cet équilibre qu'il nous faut atteindre.

Daniel GOURIOU – Concernant l'évolution des paysages, cela fait 70 ans que je connais la forêt de Moisson, mes grands-parents y habitaient. J'ai connu le lac de la base de loisirs comme étant des champs de blé. Avec l'agriculteur du coin, j'étais sur le tracteur étant gamin et on exploitait des blés. Aujourd'hui, je suis très content qu'il y ait un lac. Quand nous avons commencé à creuser ce lac, nous avons fait des bonds. Mais maintenant, nous y faisons de la voile, des activités nautiques et je ne suis pas du tout déçu du réaménagement de ce secteur.

Jean-Baptiste ARTRU – Si je peux me permettre, quand nous lisons Zola, les évocations historiques de l'extraction du charbon c'est cataclysmique. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Il y a une appropriation collective des terrils qui ne sont pas forcément des verrues dans le paysage. Que sont devenues les sablières, les carrières ? Les 9/10^{ème} des bases de loisirs et des espaces verts de grande taille, en Ile-de-France, sont d'anciennes carrières, que nous le voulions ou non.

Christian TIRLOY, Président de l'Association des Habitants de la Zone Nature Maladrerie – Effectivement, je partage tout à fait cette idée que pour certaines mutations, que ce soit au niveau des services de l'Administration, que ce soit même au niveau des élus et au niveau des associations, ont mis la pression depuis un certain temps. Nous voyons apparaître la plupart des préoccupations. Mais il reste toujours le problème du phasage. Le problème du phasage est quand même un peu la pierre angulaire de la réussite de l'installation paysagère, ou la récupération paysagère, ou la recherche de retrouver un paysage. Vous disiez que, dans les industries nouvelles, c'est plus facile, non je suis désolé. Nous avons l'exemple malheureusement en bordure de la Vallée de la Mauldre, qui se jette dans la Seine. Un paysage qui a été bouleversé d'un seul coup, avec des travaux assez récents, puisque c'est un paysage qui était occupé par la station de stockage du gaz de la Région parisienne. C'est un site industriel assez conséquent. Avant, il a eu le mérite, par des années et puis par une certaine précaution, à s'être développé dans un site de paysage de forêts domaniales d'origine d'une façon tout à fait discrète vis-à-vis de la population. La population en parlait vraiment avec plaisir. Or, nous avons vu à nouveau des travaux qui ont reconsidéré l'objectif industriel de ce site. Ils sont passés dans le domaine privé (Suez, etc.). En fin de compte, les berges appartenant à la ville, nous nous sommes retrouvés dans la situation de réclamer absolument l'intervention d'un paysagiste. Ce qui semblait complètement absurde mais il nous semblait que des préoccupations se faisaient jour. Or, nous avons fini par obtenir gain de cause mais il a fallu se battre, vis-à-vis de l'industriel : aller à ses réunions, réclamer haut et fort surtout quand nous savons que ce site était en relation directe avec les habitations qui étaient en nombre. Les habitants, au lieu d'être dans une situation d'éléments de prise en compte des paysages comme bien-être social, ils avaient plutôt exactement l'inverse devant eux.

Nous l'avons obtenu ce paysagiste. Mais, à la CLIS, le paysagiste a eu au moins l'humilité et l'honnêteté de dire : « j'arrive trop tard ! » Je pense que cette mutation est encore à faire valoir. Quand j'entendais tout à l'heure l'idée d'assouplir la réglementation, les imbroglios administratifs, je pense que, attention, il faut avoir un petit bémol parce que les élus, effectivement, ont parfois cette tendance à dire : « oui, c'est trop compliqué au point de vue administratif. Il faut réunir tout le monde, écouter tout le monde. Donc il faut un peu de... » Moi, je dis « attention, un petit bémol » parce que nous sommes simplement dans un domaine de mutations et, en réalité, il est grand temps de respecter la liberté et l'autorité de compétences aussi bien des paysagistes, des architectes, des urbanistes ou des ingénieurs de l'eau ; que chaque service exprime son approche d'une manière rigoureuse, avec sa rhétorique, son savoir, ses capacités ; et qu'après nous ayons seulement après, que nous essayions de trouver évidemment à harmoniser la compétence des uns et des autres, d'accord. Mais, ne nous précipitons pas dans une espèce de *package* facilitant les choses, soi-disant vis-à-vis de l'élu. Je me méfie pour vous parce que ces mutations ne sont pas longues dans le temps.

Sophie PRIMAS – Je pense m'être mal exprimée, cher Monsieur. J'ai dit simplifier, je n'ai pas dit raccourcir ou éviter la concertation, ou éviter les avis d'experts. Je dis juste que, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire de Montesson, Monsieur le Conseiller général, nous sommes aujourd'hui, en tant qu'élus pour le coup, devant des avis qui nous arrivent...

Christian TIRLOY – Je le suis aussi.

Sophie PRIMAS – Vous l'êtes aussi. Qui sont des avis parfois contradictoires et dont les temporalités ne sont pas les mêmes. Nous arrivons, de temps en temps, à une forme de désarroi et de désespoir, non pas de ne pas écouter mais de ne pas faire avancer, dans un sens ou dans un autre, un projet. Nous appelons de nos vœux une harmonisation des avis, de prendre tous les avis, tous les experts et tous les métiers, toutes les expertises.

De la salle – Oui, mais je pense que le problème même de l'élu quand il étudie cette mutation, est d'être capable de penser dans le temps. Or, jusqu'à présent, ce sont souvent des considérations de mandat plutôt qu'à l'échelle d'un temps réel. C'est seulement cela qui doit être rectifié. Je pense que nous sommes à peu près sur la même longueur d'ondes.

Sophie PRIMAS – Nous sommes à peu près sur la même longueur d'ondes. Mais, un maire c'est six ans et, s'il veut faire avancer un dossier, il faut qu'il avance un peu de temps en temps.

Henri KALTEMBACHER – Je voudrais répondre. Je partage l'échange qui vient d'être fait. Je crois que la simplification c'est avant tout la simplification des procédures et non pas la simplification pour la simplicité d'une décision automatique. Y compris en termes de services de l'Etat – nous l'avons évoqué sur le ton de l'humour avec Vincent JANNIN – il est vrai qu'aujourd'hui nous travaillons et nous essayons de travailler le moins possible en silos, mais d'essayer d'amener, le plus rapidement possible, un avis le plus large possible, qui couvre... Typiquement, le problème pour la DRIEE est de couvrir l'ensemble de ses domaines de compétences. L'établissement que vous citez relève d'au moins cinq champs de compétences de la DRIEE. Le moins que nous devons aux élus de cette commune c'est que le représentant de la DRIEE ne parle pas de cinq voix différentes mais exprime bien un point de vue le plus harmonisé possible et, surtout, en même temps l'ensemble des problématiques de la DRIEE.

Sophie PRIMAS – Et sécurisés juridiquement.

Henri KALTEMBACHER – Et sécurisés juridiquement. Ce que soulevait Monsieur BEL tout à l'heure soulève au moins trois champs de compétences de la DRIEE. J'ai la chance, ou le redoutable honneur, d'essayer de synthétiser tout cela pour les Yvelines.

La deuxième chose que je voulais souligner, peut-être là aussi que mon propos a été mal compris : le changement de paradigmes, le changement de postures sur les carrières a été, en matière de paysages, précurseur pour le reste des installations classées, il faut bien le dire, avec aussi des problématiques d'ampleurs différentes. Nous ne pouvons pas travailler de la même façon sur une petite station de services soumise à déclaration, dans un village, que sur une carrière de plusieurs centaines d'hectares. Effectivement, il est vrai que la prise de conscience en matière de services de l'Etat, et plus particulièrement en matière industrielle d'installations classées, s'est faite d'une manière prépondérante en matière de carrières parce que c'étaient, effectivement, des interventions de face, la plupart du temps dans des milieux naturels. Il est très, très rare d'ouvrir une carrière en plein centre ville : je crois que, de toute façon, les élus que vous êtes ne le pardonneraient pas. Nous sommes véritablement sur des problématiques importantes.

En matière de phasage, un troisième point est important et sur lequel, avec les élus, nous avons un grand chantier qui s'ouvre : la reconquête de l'activité industrielle passée. Monsieur le Maire de Maurecourt l'a évoqué. J'étais, l'autre jour, en Conseil d'administration de l'EPFY : nous l'avons évoquée pour d'autres communes. Aujourd'hui, il existe des nécessités de constructions : celles imposées par le législateur et je ne prendrais pas position dans le débat. Elles ne peuvent que difficilement se faire, par rapport à des terrains agricoles aujourd'hui très largement protégés de ce côté-là. La densification a ses limites et l'histoire des Yvelines, y compris le long de la Seine, a montré les limites d'une densification verticale pas toujours correctement maîtrisée, pour prendre un euphémisme. L'essentiel de la reconquête se fait au travers de la réutilisation de sites industriels. Là, nous avons effectivement des problématiques :

- de santé publique parce qu'un certain nombre de ces installations ont laissé des pollutions historiques et, je l'avoue bien humblement, en 1950-1960 nous n'apportions pas, vraisemblablement, le soin et l'inspection que nous apportons aujourd'hui sur des établissements de ce type ;
- et puis paysagères puisqu'il suffit d'aller pas tellement loin d'ici. Nous sommes en train de reconquérir des endroits qui ont été le théâtre d'industries lourdes et une halle, telle que nous la construisons dans les années 1940-1950, il faut être capable de retraiter de manière paysagère tout cela.

Ceci étant, l'exemple que vous citez est un bon exemple du fait mais aussi un bon exemple de ce que la concertation, de ce qu'une Commission de Suivi de Site est capable d'apporter sur un projet : alors un peu tard, peut-être, pour celui-là, je le regrette. Mais, il va nous permettre de rebondir éventuellement dans d'autres endroits.

Vincent JANNIN – Je voudrais en profiter pour dire un mot du métier de paysagiste puisqu'il a été évoqué d'abord sur ce local, puisque dit-on les meilleurs sont formés à l'Ecole du Paysage de Versailles. C'est un métier qui n'est pas vraiment nouveau mais qui tend à se développer et dont je souhaiterais souligner l'importance dans un projet. Le paysage n'est généralement pas une raison pour interdire les projets, sauf dans des cas très spécifiques : quand il s'agit de sites classés préservés pour un besoin particulier. Le paysage est plutôt une donnée à prendre en compte. Les paysagistes, j'en ai vu beaucoup de fois travailler sur des dossiers très difficiles parce que, parfois, en sites classés nous les imposons. On dit au maître d'ouvrage : « votre projet est recevable mais vous prenez un paysagiste pour accompagner ». Je tiens vraiment à souligner l'intérêt de les associer le plus en amont possible parce que ce sont des gens pluridisciplinaires, qui arrivent parfois sur des dossiers compliqués et qui sont formés pour en étudier à la fois les aspects géomorphologiques, mais aussi naturalistes, architecturaux. Ils arrivent à avoir une vision d'ensemble et à dessiner un projet, qui est toujours subjectif – c'est comme l'architecte : nous ne sommes pas sur une science exacte – car c'est son projet. Mais j'ai vu, parfois, grâce aux paysagistes débrouiller des situations administratives ou techniques très compliquées. Je recommande vivement qu'ils soient associés le plus en amont possible du projet.

Sophie PRIMAS – Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non, je n'en vois pas. Il est l'heure, Monsieur le Directeur de conclure cette réunion, cette seconde Commission sur ces paysages.

Conclusion

Par Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines

Nous avons eu trois interventions extrêmement intéressantes. Je voudrais vraiment remercier les intervenants pour la qualité de leur présentation. Je crois que l'Atlas du Paysage des Yvelines fait rêver maintenant l'ensemble de cette salle. Il est très attendu, cher Monsieur JANNIN. Nous qui sommes aussi une terre d'automobiles et d'espaces cela nous donne une vision presque satellitaire de notre département : en même temps satellitaire et, en même temps, dans le détail et dans le mouvement. Je crois que c'est un document extrêmement important pour réfléchir sur l'évolution de notre territoire. A l'heure où nous nous apprêtons à faire de grands ensembles métropolitains, je crois que, plus que jamais, nous aurons besoin de cette sagesse du paysage pour réfléchir sur les évolutions que nous souhaitons donner également à la Vallée de la Seine en particulier, mais aussi à l'ensemble du département dans nos projets de développement économique, de développement des transports, de développement urbain mais aussi développements environnementaux. Merci de ce travail des services de l'Etat et du Conseil général conjoints : comme quoi nous pouvons mêler les intérêts de la nation et ceux des territoires. Il est bon de le rappeler.

Je voudrais vous remercier pour l'exemple de Maurecourt qui, je crois, montre aussi la nécessité de la durée, pour reprendre la dernière intervention sur le site de Beynes : la nécessité de travailler dans la durée puisque tout cela est d'une grande complexité. Complexité dans la mise en œuvre puisqu'il faut intervenir avec différents outils de l'Etat, ou locaux. Une grande ténacité, une grande volonté et puis c'est vrai de la concertation.

Saluer la dernière intervention sur laquelle – je ne reparlerai pas de Moisson, je l'ai promis – je crois aussi nous devons, acteurs que nous sommes du paysage, regarder avec bienveillance ceux qui fabriquent aussi nos paysages. L'industrie fabrique aussi nos paysages, les modifie. Charge à nous de faire rentrer les paysagistes dans ces réflexions qui sont des réflexions de développement.

Merci vraiment pour la qualité de vos interventions. Je crois que cela nous éclaire sur la nécessité d'une vision à long terme d'une évolution des paysages et d'une concertation généralisée, avec l'expertise des services de l'Etat. Vous voulez peut-être dire un petit mot pour conclure ? Non ?

Je vous remercie beaucoup. Merci de votre participation à tous et je crois qu'il y a un petit quelque chose. Nous pouvons poursuivre le débat en prenant, je crois, un petit verre. Merci pour votre présence ici à Mantes-la-Jolie que j'ai baptisée, depuis longtemps, Mantes-la-si-Jolie. Allez faire un petit tour dans le centre ville et vous serez conquis.